

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2015

Direction de la
CONSOLIDATION REPORTING GROUPE



COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**

**KPMG Audit
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex**

PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires
Compagnie de Saint-Gobain S.A.
Les Miroirs
18, avenue d'Alsace
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Page 2

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Valorisation des actifs corporels et incorporels**

Le Groupe procède régulièrement à des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, selon les modalités décrites dans la note 5.5 « Suivi de la valeur » de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de la mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les estimations et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.5 de l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

- **Avantages au personnel**

La note 4.3 « Provisions pour retraites et avantages au personnel » de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des avantages au personnel. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir, par sondages, les calculs effectués et à vérifier que la note 4.3 de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.

- **Provisions**

Comme indiqué dans la note 7 « Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges » de l'annexe aux états financiers, le Groupe constitue des provisions pour couvrir ses risques. La nature de ces provisions est détaillée dans le paragraphe 7.1 de l'annexe aux états financiers. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère approprié des modalités et données utilisées pour déterminer les provisions ainsi que de l'information relative à ces provisions fournie en note 7 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Page 3

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 25 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



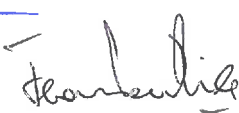
Pierre Coll



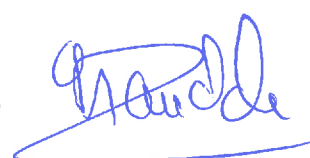
Cécile Saint-Martin

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Jean-Paul Thill



Philippe Grandclerc

SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES

COMPTES CONSOLIDES 2015	3
Bilan consolidé	3
Compte de résultat consolidé.....	4
Etat des produits et des charges comptabilisés	5
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	6
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	8
NOTE 1 – Principes comptables.....	8
1.1. Estimations et hypothèses.....	8
1.2. Référentiel appliqué.....	8
NOTE 2 – Périmètre de consolidation	10
2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation	10
2.2. Evolutions du périmètre de consolidation.....	12
2.3. Evolutions du nombre de sociétés consolidées.....	16
2.4. Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe.....	16
NOTE 3 –Eléments courants de l’activité opérationnelle	16
3.1. Eléments du compte de résultat	16
3.2. Informations sectorielles.....	18
3.3. Informations par zone géographique	19
3.4. Indicateurs de performance	20
3.5. Besoins en fonds de roulement.....	21
3.6. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	24
NOTE 4 –Effectifs, charges et avantages au personnel.....	26
4.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale	26
4.2. Rémunération des dirigeants	26
4.3. Provisions pour retraites et avantages au personnel	26
4.4. Paiements en actions	32
NOTE 5 –Immobilisations incorporelles et corporelles	38
5.1. Ecarts d’acquisition	38
5.2. Autres immobilisations incorporelles.....	40
5.3. Immobilisations corporelles	41
5.4. Contrats de location-financement et locations simples.....	42
5.5. Suivi de la valeur	43
NOTE 6 –Titres mis en équivalence et autres actifs non courants.....	45
6.1. Evolution de la valeur d’équivalence	45
6.2. Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées	45
6.3. Transactions avec les actionnaires principaux.....	46
6.4. Autres actifs non courants.....	46
NOTE 7 –Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges	47
7.1. Provisions pour autres passifs.....	47
7.2. Passifs éventuels et litiges	48
NOTE 8 –Financement et instruments financiers	52
8.1. Facteurs de risques : risques financiers	52
8.2. Résultat financier	56
8.3. Endettement net	56

8.4.	Instruments financiers	60
8.5.	Actifs et passifs financiers	64
NOTE 9	–Capitaux propres et résultat par action	65
9.1.	Capitaux propres	65
9.2.	Résultat par action	66
NOTE 10	–Impôts sur les résultats	66
10.1.	Impôts sur les résultats des activités poursuivies	66
10.2.	Impôts différés.....	67
10.3.	Déficits fiscaux reportables	68
NOTE 11	–Evènements postérieurs à la clôture	69
NOTE 12	– Principales sociétés consolidées.....	70

COMPTES CONSOLIDÉS 2015**Bilan consolidé**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc 2015	31 déc 2014
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(5)	10 683	10 462
Autres immobilisations incorporelles	(5)	2 748	3 085
Immobilisations corporelles	(5)	11 587	12 657
Titres mis en équivalence	(6)	319	386
Impôts différés actifs	(10)	1 337	1 348
Autres actifs non courants	(6)	635	646
Total de l'actif non courant		27 309	28 584
Stocks	(3)	5 715	6 292
Créances clients	(3)	4 751	4 923
Créances d'impôts courants	(10)	296	156
Autres créances	(3)	1 405	1 356
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(8)	5 380	3 493
Total de l'actif courant		17 547	16 220
Total de l'actif		44 856	44 804
PASSIF			
Capital	(9)	2 244	2 248
Primes et réserve légale		6 341	6 437
Réserves et résultat consolidés		10 805	10 411
Ecarts de conversion		(528)	(953)
Réserves de juste valeur		181	(63)
Actions propres	(9)	(87)	(67)
Capitaux propres du Groupe		18 956	18 013
Intérêts minoritaires		364	405
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		19 320	18 418
Dettes financières	(8)	7 330	8 713
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(4)	3 849	3 785
Impôts différés passifs	(10)	466	634
Autres provisions et passifs non courants	(7)	1 276	1 225
Total des dettes non courantes		12 921	14 357
Partie court terme des dettes financières	(8)	2 231	1 389
Partie court terme des autres provisions et passifs	(7)	454	409
Dettes fournisseurs	(3)	5 716	6 062
Dettes d'impôts courants	(10)	150	97
Autres dettes	(3)	3 448	3 460
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(8)	616	612
Total des dettes courantes		12 615	12 029
Total du passif		44 856	44 804

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité*
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(3)	39 623	38 349
Coût des produits vendus	(3)	(29 694)	(28 794)
Frais généraux et de recherche	(3)	(7 336)	(7 077)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(6)	43	44
Résultat d'exploitation		2 636	2 522
Autres produits opérationnels	(3)	49	106
Autres charges opérationnelles	(3)	(1 391)	(1 048)
Résultat opérationnel		1 294	1 580
Coût de l'endettement financier brut		(444)	(497)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		25	31
Coût de l'endettement financier net		(419)	(466)
Autres produits et charges financiers		(210)	(197)
Résultat financier	(8)	(629)	(663)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(6)	0	0
Impôts sur les résultats	(10)	(248)	(398)
Résultat net des activités poursuivies		417	519
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(2)	929	481
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 346	1 000
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe		374	476
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du Groupe	(2)	921	477
Résultat net part du Groupe		1 295	953
Résultat net des activités poursuivies, part revenant aux intérêts minoritaires		43	43
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part revenant aux intérêts minoritaires	(2)	8	4
Part revenant aux intérêts minoritaires		51	47
Résultat par action (en euros)			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		562 001 188	557 672 194
Résultat net, part du Groupe par action	(9)	2,30	1,71
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe par action	(9)	0,66	0,85
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du Groupe par action	(9)	1,64	0,86
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		564 780 983	560 186 531
Résultat net dilué, part du Groupe par action	(9)	2,29	1,70
Résultat net dilué des activités poursuivies, part du Groupe par action	(9)	0,66	0,85
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du Groupe par action	(9)	1,63	0,85

*Les retraitements sont explicités dans la note 2 « Périmètre de consolidation ».

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat des produits et des charges comptabilisés

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 346	1 000
<u>Eléments recyclables en résultat</u>		
Ecart de conversion	397	541
Variation de juste valeur	241	(70)
Impôts sur les éléments recyclables en résultat	(114)	19
<u>Eléments non recyclables en résultat</u>		
Variation des écarts actuariels	(30)	(835)
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	(18)	287
Total produits et charges reconnus directement en capitaux propres	476	(58)
Total des produits et charges de la période	1 822	942
Part du Groupe	1 800	883
Part des intérêts minoritaires	22	59

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité*
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe		374	476
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(a)	43	43
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(6)	(29)	(28)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(3)	2 085	1 965
Résultat des réalisations d'actifs	(3)	70	(46)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		(15)	2
Variation des stocks	(3)	26	(260)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(3)	192	81
Variation des créances et dettes d'impôt	(10)	(134)	30
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(4)(7)(10)	(143)	(1 191)
Trésorerie provenant des activités poursuivies		2 469	1 072
Trésorerie provenant des activités cédées ou en cours de cession	(2)	140	291
Trésorerie provenant de l'activité		2 609	1 363
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2015 : (1 346), en 2014 : (1 223)] et incorporelles	(5)	(1 475)	(1 351)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(3)	8	19
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2015 : (201), en 2014 : (69)], nettes de la trésorerie acquise		(189)	(60)
Acquisitions d'autres titres de participation	(6)	(26)	(7)
Augmentation des dettes sur investissements	(7)	14	17
Diminution des dettes sur investissements	(7)	(28)	(6)
Investissements		(1 696)	(1 388)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	122	96
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		1 667	880
Cessions d'autres titres de participation	(6)	2	0
Désinvestissements		1 791	976
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme	(6)	(136)	(154)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme	(6)	72	63
Variations des prêts, dépôts et prêts court terme		(64)	(91)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement des activités poursuivies		31	(503)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement des activités cédées ou en cours de cession	(2)	(175)	(228)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		(144)	(731)
Augmentation de capital	(a)	412	412
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(545)	(137)
Dividendes mis en distribution	(a)	(695)	(685)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		(828)	(410)
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		23	12
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle	(6)	0	(19)
Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put options de minoritaires	(7)	(8)	4
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées et variation des dividendes à payer		(37)	(35)
Transactions avec les minoritaires		(22)	(38)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		(8)	(66)
Augmentation des dettes financières	(b)	1 212	226
Diminution des dettes financières	(b)	(1 164)	(1 303)
Variations de la dette brute		40	(1 143)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement des activités poursuivies		(810)	(1 591)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement des activités cédées ou en cours de cession	(2)	273	74
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement		(537)	(1 517)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		1 928	(885)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		(25)	22
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		(10)	8
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	(2)	(6)	(2)
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		3 493	4 350
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		5 380	3 493

*Les retraitements sont explicités dans la note 2 « Périmètre de consolidation ».

(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

(b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires

Le montant des impôts décaissés s'élève à 591 millions d'euros en 2015 (476 millions d'euros en 2014) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 438 millions d'euros en 2015 (502 millions d'euros en 2014).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en nombre d'actions		en millions d'euros								
Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
555 176 790	551 417 617	Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014								
		2 221	6 265	10 677	(1 481)	7	(147)	17 542	345	17 887
		0	0	(528)	528	(70)	0	(70)	12	(58)
				953				953	47	1 000
		0	0	425	528	(70)	0	883	59	942
		Augmentation de capital								
4 303 388	4 303 388	17	128					145		145
1 914 199	1 914 199	8	16					24		24
6 601 189	6 601 189	26	217					243		243
								0	12	12
				(685)				(685)	(39)	(724)
	(5 086 047)						(187)	(187)		(187)
	1 235 620			(4)			54	50		50
(6 100 000)		(24)	(189)				213	0		0
				10				10		10
				(12)				(12)	28	16
561 895 566	560 385 966	Capitaux propres au 31 décembre 2014								
		2 248	6 437	10 411	(953)	(63)	(67)	18 013	405	18 418
		0	0	(161)	425	241	0	505	(29)	476
				1 295				1 295	51	1 346
		0	0	1 134	425	241	0	1 800	22	1 822
		Augmentation de capital								
4 449 939	4 449 939	18	126					144		144
1 038 730	1 038 730	4	24					28		28
6 559 204	6 559 204	26	214					240		240
								0	23	23
				(695)				(695)	(37)	(732)
	(15 050 261)						(594)	(594)		(594)
	1 223 943			(13)			62	49		49
(13 000 000)		(52)	(460)				512	0		0
				9				9		9
				(41)		3		(38)	(49)	(87)
560 943 439	558 607 521	Capitaux propres au 31 décembre 2015								
		2 244	6 341	10 805	(528)	181	(87)	18 956	364	19 320

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La présentation des « Notes annexes aux comptes consolidés » au 31 décembre 2015 a été modifiée par rapport à celle de l'exercice précédent conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers. Les modifications ont porté principalement sur l'organisation des notes annexes par thème de référence. Elles visent à accroître la lisibilité et la pertinence des états financiers. La plupart des principes comptables auparavant regroupés en Note 1 figurent désormais au sein de chaque note de référence.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 25 février 2016 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation.

NOTE 1 – Principes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2014 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

1.1. Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de dégradation de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent les tests de valeur des actifs (note 5 « Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles »), l'évaluation des engagements de retraites (note 4 « Effectifs, charges et avantages au personnel »), les impôts différés (note 10 « Impôts sur les résultats »), les provisions pour autres passifs (note 7 « Autres provisions et passifs courants et non courants et passifs éventuels »), la valorisation des instruments financiers (note 8 « Financement et instruments financiers ») et les paiements en actions (note 4 « Effectifs, charges et avantages au personnel »).

1.2. Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm

1.2.1. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2015

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2015, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

IFRIC 21	Droits et Taxes
Amendement IFRS 1	Première application des IFRS - Signification de « IFRS applicables » dans les états financiers d'un premier adoptant
Amendement IFRS 3	Regroupement d'entreprises – Non-application d'IFRS 3 à la formation d'un partenariat dans les états financiers dudit partenariat*
Amendement IFRS 13	Evaluation de la juste valeur – Exemption visée au chapitre 52 sur les portefeuilles d'instruments financiers
Amendement IAS 40	Immeubles de placement - Clarification de l'interaction entre IFRS 3 et IAS 40 pour le classement d'un immeuble entre immeuble de placement et bien immobilier occupé par son propriétaire

* Pour les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} juillet 2014 – application prospective.

1.2.2. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2015

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe.

Amendement IAS 1	Initiative information à fournir
Amendement IAS 16 et IAS 38	Clarification sur les modes d'amortissement acceptables et amendement sur la méthode de la réévaluation
Amendement IAS 19	Cotisation des membres du personnel et sur les taux d'actualisation (marchés régionaux)
Amendement IFRS 11	Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
Amendement IAS 27	Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
Amendement IFRS 2	Païement à base d'actions - Définition des conditions d'acquisition des droits**
Amendement IFRS 3	Regroupement d'entreprises – Comptabilisation des paiements conditionnels*
Amendement IFRS 5	Actifs non courants détenus en vue de la vente - modification des modalités de cession
Amendement IFRS 7	IFRS 7–Instruments financiers : Informations à fournir sur les mandats de gestion et applicabilité des modifications d'IFRS 7 aux états financiers intermédiaires résumés
Amendement IFRS 8	Secteurs opérationnels - Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs par segment
Amendement des bases de conclusion IFRS 13	Débiteurs et créditeurs à court terme
Amendement IAS 24	Information relative aux parties liées – principaux dirigeants
Amendement IAS 34	Information financière intermédiaire - Informations fournies « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »

* Pour les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} juillet 2014 – application prospective.

** Pour les paiements à base d'actions attribués à compter du 1^{er} juillet 2014 – application prospective.

NOTE 2 – Périmètre de consolidation

2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

2.1.1. Méthodes de consolidation

a) Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

b) Partenariats

La norme IFRS 11 a supprimé la méthode de l'intégration proportionnelle applicable aux entités contrôlées conjointement. Les partenariats qualifiés de coentreprises sont désormais consolidés par mise en équivalence et les éléments du bilan et du compte de résultat des partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe.

c) Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur deux lignes distinctes du compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité principale est le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe est présenté dans le résultat opérationnel sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et pour les autres mises en équivalence, leur résultat est regroupé sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » dans le résultat avant impôts.

2.1.2. Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée (IFRS 3R et IAS 27A). L'application de ces nouvelles normes est prospective et, en conséquence les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

a) Acquisitions par étapes et cessions partielles

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

b) Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque celui-ci détient le contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

c) Intérêts minoritaires

Conformément à IAS 27A, les intérêts minoritaires (« participation ne donnant pas le contrôle » dans la terminologie IFRS 3R) sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

2.1.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et principale pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés, par nature d'opération, sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

2.1.4. Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.1.5. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste “Ecart de conversion” inclus dans les capitaux propres, jusqu’à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l’opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s’il s’agit d’une variation d’intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

2.1.6. Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l’opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l’exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l’investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d’impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

2.2. Evolutions du périmètre de consolidation

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour les exercices 2015 et 2014 sont présentées ci-dessous et une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2015 est présentée en note 12 « Principales sociétés consolidées ».

2.2.1. Opérations réalisées sur l’exercice 2015

a) Cession du Pôle Conditionnement

Suite à l’annonce faite le 8 juin 2015, le Groupe Saint-Gobain a cédé le 29 octobre 2015 le Pôle Conditionnement à des fonds gérés par des filiales d’Apollo Global Management, LLC et BPI France, qui en détiennent à présent respectivement 90% et 10% du capital. La cession s’est effectuée sur la base d’une valeur d’entreprise de 2 945 millions d’euros.

Le 11 avril 2014, la Compagnie de Saint-Gobain avait signé la cession de Verallia North America (Saint-Gobain Containers, Inc. et filiales). Jusqu’à la date de cession, cette dernière était consolidée dans le Pôle Conditionnement.

En conséquence, en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le résultat net des activités cédées ou en cours de cession intègre le résultat net du Pôle Conditionnement jusqu’à la date de cession et les plus-values de cession réalisées au titre du Pôle Conditionnement en 2015 et de Verallia North America en 2014.

Le compte de résultat, le bilan et le tableau des flux de trésorerie consolidés sur le périmètre du Pôle Conditionnement, se présentent comme suit :

- Résultat net des activités cédées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice 2015**	Exercice 2014
Chiffre d'affaires et produits accessoires	1 998	2 705
Coût des produits vendus	(1 605)	(2 281)
Frais généraux et de recherche	(116)	(151)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	0	2
Résultat d'exploitation	277	275
Autres produits opérationnels*	812	375
Autres charges opérationnelles	(16)	(21)
Résultat opérationnel	1 073	629
Coût de l'endettement financier brut	(17)	(20)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	1
Coût de l'endettement financier net	(15)	(19)
Autres produits et charges financiers	(8)	(14)
Résultat financier	(23)	(33)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	0	0
Impôts sur les résultats	(121)	(115)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	929	481
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe	921	477
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part revenant aux intérêts minoritaires	8	4

* Dont plus-value de cession avant impôt du Pôle Conditionnement de 811 millions d'euros en 2015 et de Verallia North America de 375 millions d'euros en 2014.

** L'exercice 2015 est clos à la date de cession du Pôle Conditionnement soit le 29 octobre 2015.

Le Groupe a arrêté d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles du Pôle Conditionnement en juin 2015, date à laquelle il a accepté l'offre ferme de cession. De même, les amortissements de Verallia North America avaient été arrêtés en 2014.

- Tableau de flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	Exercice 2015*	Exercice 2014
Résultat net part du groupe des activités cédées ou en cours de cession	921	477
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	69	167
Résultat des réalisations d'actifs	(804)	(362)
Autres éléments du résultat	8	3
Variation du besoin en fond de roulement	(71)	(5)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	17	11
Trésorerie provenant de l'activité	140	291
Acquisitions d'immobilisations corporelles [exercice 2015 : (115) ; exercice 2014 : (213)] et incorporelles	(117)	(217)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(30)	(7)
Investissements	(147)	(224)
Désinvestissements	(6)	(5)
Variations des prêts, dépôts et prêts court terme	(22)	1
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement	(175)	(228)
Dividendes mis en distribution à la Compagnie de Saint-Gobain	(127)	(135)
Transactions internes et avec les minoritaires	(10)	(2)
Variation de la dette brute	274	76
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement	137	(61)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	102	2
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(6)	(2)
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période	41	41
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période	137	41

* L'exercice 2015 est clos à la date de cession du Pôle Conditionnement soit le 29 octobre 2015.

- Bilan des activités cédées à la date de sortie

(en millions d'euros)	29 octobre 2015
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition nets	60
Immobilisations corporelles nettes	1 099
Autres actifs non courants	110
Stocks, créances clients et autres créances	976
Disponibilités et équivalents de trésorerie	137
Actifs des activités cédées	2 382
Capitaux propres	742
Provisions pour retraites et avantages au personnel	113
Impôts différés et autres passifs non courants	126
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	611
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	790
Passifs des activités cédées	2 382

Dans les tableaux des postes de bilan ci-après, la ligne « variations du Pôle Conditionnement » correspond aux variations de la période du Pôle.

b) Autres variations de périmètre

Outre la cession du Pôle Conditionnement, le Groupe Saint-Gobain a poursuivi en 2015 une gestion active de son portefeuille d'activités, s'inscrivant pleinement dans la stratégie du Groupe. Entre autres, le Groupe Saint-Gobain a signé la cession de son activité de distribution, Norandex aux Etats-Unis à ABC Supply Co Inc, numéro un de la distribution de produits de toiture et de façade aux Etats-Unis.

Diverses opérations d'acquisitions ont été réalisées afin de renforcer le profil du Groupe dans les métiers à haute valeur ajoutée et les marchés porteurs.

c) Projet d'acquisition du contrôle de Sika

Saint-Gobain continue la mise en œuvre de sa stratégie après l'annonce le 8 décembre 2014 de son projet d'acquérir le contrôle de Sika, leader de la chimie de la construction.

Le projet consiste en l'acquisition, pour 2,83 milliards de francs suisses (montant intégralement couvert en euros – information détaillée dans la section 8.4.6) par Saint-Gobain de la holding Schenker Winkler Holding AG (SWH) qui détient, au 31 décembre 2015, 16,97 % du capital et 52,92 % des droits de vote de Sika. Après l'acquisition, le Groupe Saint-Gobain pourra consolider Sika par intégration globale dans ses comptes avec un impact positif sur le résultat net dès la première année.

La réalisation de cette opération est soumise aux autorisations des autorités de la concurrence compétentes, qui ont toutes été obtenues au 2 décembre 2015.

En outre, la Commission suisse des offres publiques d'acquisition, la FINMA (Autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers) et le Tribunal Administratif Fédéral suisse, ont respectivement confirmé le 1er avril 2015, le 4 mai 2015 et le 27 août 2015 en dernière instance, la validité de la clause d'opt-out figurant dans les statuts de Sika et dispensant Saint-Gobain de lancer une offre publique obligatoire du fait de l'acquisition des actions de SWH. Aucune réserve n'a été exprimée sur l'application de cette clause à l'acquisition par Saint-Gobain de l'intégralité des actions de SWH.

Enfin, Saint-Gobain a pris acte des décisions prises par les assemblées générales de Sika du 14 avril 2015 et du 24 juillet 2015, après que le Conseil a décidé de plafonner, pour certaines résolutions, les droits de vote de SWH à 2,6 %. Saint-Gobain avait anticipé ces décisions en prolongeant avec SWH, dès le mois d'avril 2015 jusqu'en juin 2016, la durée du contrat d'acquisition. A cette date, Saint-Gobain aura la possibilité de prolonger l'accord.

En ligne avec sa stratégie, Saint-Gobain est déterminé à mener à bien son projet d'acquisition du contrôle de Sika et, dans l'attente de la décision du Tribunal cantonal de Zoug en première instance prévue pour l'été 2016, a toute confiance en la justice suisse afin de permettre à SWH de recouvrer ses droits dans le respect de la loi.

2.2.2. Opérations réalisées sur l'exercice 2014

a) **Projet d'acquisition du contrôle de Sika**

Le 8 décembre 2014, le Groupe Saint-Gobain avait annoncé le projet d'acquisition du contrôle de Sika, leader mondial de la chimie de la construction.

b) **Projet de mise en vente du Pôle Conditionnement**

Suite à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, le Groupe avait également annoncé le 8 décembre 2014 le projet de lancement d'un processus concurrentiel de mise en vente du Pôle Conditionnement. Au 31 décembre 2014, aucun plan de cession n'ayant débuté, le projet de cession du Pôle Conditionnement ne répondait pas aux critères de classement en «groupe d'actifs détenus en vue de la vente» selon la définition d'IFRS 5. Le Groupe Saint-Gobain s'est organisé sur le premier trimestre 2015 afin de disposer des éléments nécessaires au lancement de la cession active de cette activité. Le processus formel et concurrentiel a été lancé début mars 2015 avec pour objectif de trouver, après consultation des instances représentatives du personnel, un accord avec un acheteur avant l'été 2015.

c) **Cession de Verallia North America**

Le 17 janvier 2013, la Compagnie de Saint-Gobain avait signé avec Ardagh un accord pour la cession de Verallia North America qui s'est conclu le 11 avril 2014 par la cession effective de l'intégralité des actions de Verallia North America au groupe Ardagh sur la base d'une valeur d'entreprise de 1 694 millions de dollars américain (1 275 millions d'euros). Saint-Gobain, Ardagh et le Pension Benefit Guaranty Corporation (PCBG) sont par ailleurs parvenus à un accord transactionnel concernant le financement des plans de retraite à prestations définies des salariés de Saint-Gobain Containers, Inc.

2.3. Evolutions du nombre de sociétés consolidées

	France	Etranger	Total
Sociétés contrôlées			
1 ^{er} janvier 2015	160	643	803
Nouvelles sociétés consolidées	3	19	22
Sociétés absorbées	(8)	(45)	(53)
Sociétés sorties du périmètre	(6)	(23)	(29)
Changement de méthode de consolidation		12	12
31 décembre 2015	149	606	755
Sociétés mises en équivalence			
1 ^{er} janvier 2015	5	84	89
Nouvelles sociétés consolidées		28	28
Sociétés absorbées			0
Sociétés sorties du périmètre	(2)	(7)	(9)
Changement de méthode de consolidation		(12)	(12)
31 décembre 2015	3	93	96
Total au 1^{er} janvier 2015	165	727	892
Total au 31 décembre 2015	152	699	851

2.4. Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

Au 31 décembre 2015, les engagements d'achats irrévocables comprennent l'engagement sur les titres de participation du groupe Sika pour un montant de 2 383 millions d'euros.

NOTE 3 –Eléments courants de l'activité opérationnelle

3.1. Eléments du compte de résultat

3.1.1. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement. Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

3.1.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est dans le prolongement de celle du Groupe est également enregistrée en résultat d'exploitation.

3.1.3. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

3.1.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles et les impôts sur les résultats.

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Chiffre d'affaires et produits accessoires	39 623	38 349
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(7 746)	(7 385)
Rémunérations en actions ^(a)	(21)	(18)
Retraites et avantages au personnel ^(a)	(180)	(164)
Dotations aux amortissements	(1 208)	(1 187)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	43	44
Autres ^(b)	(27 875)	(27 117)
Résultat d'exploitation	2 636	2 522
Autres produits opérationnels ^(c)	49	106
Autres produits opérationnels	49	106
Charges de restructuration ^(d)	(179)	(246)
Provisions et charges sur litiges ^(e)	(125)	103
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs ^(f)	(1 046)	(865)
Autres	(41)	(40)
Autres charges opérationnelles	(1 391)	(1 048)
Résultat opérationnel	1 294	1 580

^(a) Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) et le détail de l'évolution de la charge de retraites sont détaillées en note 4 « Effectifs, charges et avantages au personnel ».

^(b) Ce poste correspond aux coûts des marchandises vendues, remises fournisseurs et frais de distribution du Pôle Distribution Bâtiment ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres Pôles. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 435 millions d'euros en 2015 (391 millions d'euros en 2014).

^(c) En 2015 et 2014, ce poste comprend principalement les plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.

- ^(d) En 2015, les charges de restructurations sont composées notamment de 106 millions d'euros d'indemnités de départ (146 millions d'euros en 2014).
- ^(e) En 2015 comme en 2014, les dotations et reprises de provisions et charges sur litiges détaillées et commentées en note 7 « Autres provisions et passifs courants et non courants et passifs éventuels », comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante. La reprise de provision pour litige concurrentiel s'élevait à 187 millions d'euros en 2014.
- ^(f) En 2015, les dépréciations d'actifs comprennent une charge de 157 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (360 millions d'euros en 2014), de 720 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles (418 millions d'euros en 2014) et 55 millions d'euros de provisions sur les actifs financiers ou les actifs courants (22 millions d'euros en 2014). Les autres charges opérationnelles comprennent des moins-values de cession et des mises au rebut d'immobilisations pour 118 millions d'euros (61 millions d'euros en 2014).

3.2. Informations sectorielles

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Pôles et Activités et aucun regroupement supplémentaire n'a été réalisé par rapport au *reporting* interne. Les secteurs opérationnels définis sont homogènes avec ceux des exercices précédents.

Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

Par Pôle et Activité, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants (MI)
 - Activité Vitrage
 - Activité Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits Pour la Construction (PPC)
 - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
 - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. La colonne « Autres » inclut les holdings et certaines fonctions support transversales du Groupe (fiscalité, trésorerie, achats...).

Les données sectorielles de l'exercice 2015 par Pôle et Activités sont les suivantes :

Exercice 2015 (en millions d'euros)	MATERIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- -TION BATIMENT	Autres *	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions	Total			
Ventes externes	5 185	4 388		9 573	5 905	5 289		11 194	18 845	11	39 623
Ventes internes	32	114	(16)	130	580	310	(72)	818	4	(952)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 217	4 502	(16)	9 703	6 485	5 599	(72)	12 012	18 849	(941)	39 623
Résultat d'exploitation	413	602		1 015	576	446		1 022	603	(4)	2 636
Résultat opérationnel	217	479		696	448	314		762	(46)	(118)	1 294
Résultat des sociétés mises en équivalence	30	2		32	7	4		11	0	0	43
Amortissements	288	154		442	320	151		471	265	30	1 208
Dépréciations d'actifs	149	51		200	97	88		185	492		877
Investissements industriels	311	218		529	312	216		528	231	58	1 346
Autofinancement				931				790	629	212	2 562
Excédent brut d'exploitation	701	756		1 457	896	597		1 493	868	26	3 844
Écarts d'acquisition nets	209	1 597		1 806	3 741	2 216		5 957	2 920	0	10 683
Marques non amortissables	0	0		0	814	90		904	1 381	0	2 285
Actifs et passifs sectoriels				7 301				12 292	7 595	315	27 503

*La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'Activité Holding pour les autres rubriques.

Les données sectorielles de l'exercice 2014 par Pôle et Activités sont les suivantes :

Exercice 2014 retraité (en millions d'euros)	MATERIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- -TION BATIMENT	Autres *	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions Pôle	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions Pôle	Total			
Ventes externes	4 862	4 119		8 981	5 487	5 053		10 540	18 803	25	38 349
Ventes internes	31	113	(10)	134	569	317	(65)	821	3	(958)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	4 893	4 232	(10)	9 115	6 056	5 370	(65)	11 361	18 806	(933)	38 349
Résultat d'exploitation	289	565		854	533	487		1 020	661	(13)	2 522
Résultat opérationnel	245	472		717	483	286		769	186	(92)	1 580
Résultat des sociétés mises en équivalence	22	3		25	7	10		17	1	1	44
Amortissements	297	151		448	306	146		452	259	28	1 187
Dépréciations d'actifs	105	59		164	49	168		217	397	0	778
Investissements industriels	235	183		418	282	239		521	264	20	1 223
Autofinancement				717				780	486	242	2 225
Excédent brut d'exploitation	586	716		1 302	839	633		1 472	920	15	3 709
Écarts d'acquisition nets	261	1 434		1 695	3 551	2 219		5 770	2 942	55	10 462
Marques non amortissables	0	0		0	788	88		876	1 799	0	2 675
Actifs et passifs sectoriels				7 368				12 111	7 919	1 438	28 836

*La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne, à l'Activité Holding pour les autres rubriques et à l'Activité Holding et au Pôle Conditionnement pour les rubriques des écarts d'acquisition et des actifs et passifs sectoriels.

3.3. Informations par zone géographique

Les données sectorielles de l'exercice 2015 par zone géographique sont les suivantes :

Exercice 2015 (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Autres *	TOTAL
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 326	17 414	5 366	8 375	(1 858)	39 623
Investissements industriels	269	335	282	460		1 346
Actifs et passifs sectoriels	6 025	11 141	4 628	5 709		27 503

*La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne.

Les données sectorielles de l'exercice 2014 par zone géographique sont les suivantes :

Exercice 2014 retraité <i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Autres*	TOTAL
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 776	16 668	4 723	8 065	(1 883)	38 349
Investissements industriels	253	347	200	423		1 223
Actifs et passifs sectoriels	6 231	10 975	4 323	5 893	1 414	28 836

*La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et au Pôle Conditionnement pour la rubrique des actifs et passifs sectoriels.

3.4. Indicateurs de performance

3.4.1. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 3 844 millions d'euros en 2015 (3 709 millions d'euros en 2014). Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Résultat d'exploitation	2 636	2 522
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 208	1 187
Excédent brut d'exploitation	3 844	3 709

3.4.2. Retour sur capitaux propres employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

3.4.3. Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Le résultat net courant des activités poursuivies s'élève à 1 165 millions d'euros en 2015 (973 millions d'euros en 2014). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (562 001 188 actions en 2015, 557 672 194 actions en 2014), il représente un bénéfice net courant par action de 2,07 euros en 2015 contre 1,74 euro en 2014.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	374	476
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	(70)	46
Dépréciations d'actifs et frais encourus au titre des regroupements d'entreprises	(928)	(804)
Dotation/reprise provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	(34)	187
Impact des minoritaires	0	(12)
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs et provisions non récurrentes	241	86
Résultat net courant des activités poursuivies, part du Groupe	1 165	973

3.4.4. Autofinancement

L'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour retraites et avantages au personnel et autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de l'autofinancement.

L'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes correspond à l'autofinancement diminué de l'impôt sur cession, sur les dépréciations d'actifs et sur les provisions non récurrentes.

L'autofinancement des activités poursuivies s'élève à 2 562 millions d'euros en 2015 (2 225 millions d'euros en 2014) et l'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes des activités poursuivies s'élève à 2 321 millions d'euros en 2015 (2 139 millions d'euros en 2014). Leur calcul est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	374	476
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	43	43
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(29)	(28)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	2 085	1 965
Résultat de cession d'actifs	70	(46)
Dotation/reprise provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	34	(187)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions	(15)	2
Autofinancement des activités poursuivies	2 562	2 225
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs et provisions non récurrentes	(241)	(86)
Autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes, des activités poursuivies	2 321	2 139

3.5. Besoins en fonds de roulement

3.5.1. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Au 31 décembre 2015 et 2014, les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeur brute		
Matières premières	1 282	1 483
En-cours de production	284	261
Produits finis	4 610	4 983
Valeur brute des stocks	6 176	6 727
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(149)	(153)
En-cours de production	(13)	(10)
Produits finis	(299)	(272)
Provisions pour dépréciation des stocks	(461)	(435)
Valeur nette des stocks	5 715	6 292

La valeur nette des stocks s'élève à 5 715 millions d'euros au 31 décembre 2015 comparé à 5 755 millions d'euros au 31 décembre 2014 (retraité du Pôle Conditionnement).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges de l'exercice 2015 s'élèvent à 208 millions d'euros (161 millions d'euros en 2014 retraité du Pôle Conditionnement). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 125 millions d'euros en 2015 (128 millions d'euros en 2014 retraité du Pôle Conditionnement).

3.5.2. Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nette comptable qui compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois est proche de la juste valeur. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant une provision est comptabilisée.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement (ces informations sont détaillées dans la section 8.3.8).

a) Créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeur brute	5 201	5 393
Provisions pour dépréciation	(450)	(470)
Créances clients	4 751	4 923
Avances versées aux fournisseurs	504	537
Créances sociales	16	26
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	323	367
Créances diverses dont :	578	431
France	291	95
Autres pays d'Europe Occidentale	158	148
Amérique du Nord	18	13
Pays émergents et Asie	111	175
Provisions pour dépréciation des autres créances	(16)	(5)
Autres créances	1 405	1 356

En 2015, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions de 99 millions d'euros (101 millions d'euros en 2014 retraité du Pôle Conditionnement) et des reprises de provisions (que les créances aient été recouvrées ou non) de 103 millions d'euros (134 millions d'euros en 2014 retraité du Pôle Conditionnement). Les pertes sur créances clients irrécouvrables s'élèvent à 69 millions d'euros (81 millions d'euros en 2014 retraité du Pôle Conditionnement).

La variation des créances diverses en France comprend la couverture de change concernant l'acquisition du contrôle de Sika. Cette information est détaillée en note 8.4 Instruments financiers.

Le montant des créances clients nettes en dépassement d'échéance s'élève à 902 millions d'euros (après 360 millions de dépréciations des créances clients) fin 2015 et 937 millions d'euros (après 382 millions de dépréciations des créances clients) à fin 2014 retraité du Pôle Conditionnement. La part de ces créances clients à plus de trois mois représente 177 millions d'euros en 2015 contre 228 millions d'euros en 2014 retraité du Pôle Conditionnement.

b) Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et autres dettes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes fournisseurs	5 716	6 062
Acomptes reçus des clients	927	861
Fournisseurs d'immobilisations	250	307
Subventions reçues	97	90
Dettes sociales	1 107	1 163
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	394	396
Autres dettes dont :	673	643
France	79	91
Allemagne	47	53
Royaume-Uni	154	131
Autres pays d'Europe Occidentale	105	97
Amérique du Nord	48	49
Pays émergents et Asie	240	222
Total des autres dettes	3 448	3 460

3.6. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

3.6.1. Obligations en matière de location-financement

Les immobilisations en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan (l'information est détaillée en section 5.4).

Les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Loyers futurs		
A moins d'un an	17	18
De un à cinq ans	44	44
Au-delà de cinq ans	8	9
Total des loyers futurs minimums	69	71
Moins frais financiers	(7)	(9)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	62	62

Au 31 décembre 2015, les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement correspondent pour 51 millions d'euros à des matériels et outillage et pour 18 millions d'euros à des terrains et constructions.

3.6.2. Obligations en matière de location simple

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de véhicules, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre un et neuf ans. L'engagement correspondant à la totalité de ces échéances est actualisé. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2015, les charges de location s'élèvent à 818 millions d'euros dont 545 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 17 millions d'euros. La charge nette de location s'élève à 801 millions d'euros.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Paielements dus par période				Total 2014
	Total 2015	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Charges de location	3 215	691	1 521	1 003	3 079
Produits de sous-location	(77)	(15)	(28)	(34)	(62)
Total	3 138	676	1 493	969	3 017

Les charges de location et les produits de sous-location retraités du Pôle Conditionnement étaient de 2 980 millions d'euros en 2014.

3.6.3. Engagements d'achats irrévocables

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles.

(en millions d'euros)	Paielements dus par période				Total 2014
	Total 2015	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Immobilisations corporelles et incorporelles	46	36	10	0	58
Matières premières et énergie	1 321	370	635	316	1 404
Services	262	119	118	25	320
Total	1 629	525	763	341	1 782

Les engagements d'achats irrévocables étaient de 1 689 millions d'euros en 2014 retraité du Pôle Conditionnement.

3.6.4. Engagements de garanties

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2015, le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garanties pour un montant de 99 millions d'euros contre 137 millions d'euros à fin 2014 retraité du Pôle Conditionnement.

3.6.5. Engagements commerciaux

(en millions d'euros)	Montants des engagements par période				Total 2014
	Total 2015	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Dettes assorties de garantie	44	15	16	13	50
Autres engagements donnés	158	108	15	35	179
Total	202	123	31	48	229

Par ailleurs, les actifs nantis représentent fin 2015 un montant de 674 millions d'euros contre 819 millions d'euros fin 2014. Cette variation s'explique principalement par une baisse des actifs financiers nantis au Royaume-Uni.

Le montant des créances assorties de garanties détenues par le Groupe s'élève à 106 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité du Pôle Conditionnement.

3.6.6. Autres engagements

Les volumes de quotas d'émissions de gaz à effet de serre alloués aux sociétés du Groupe ont représenté en 2015 environ 3,6 millions de tonnes de CO₂. Les nouvelles allocations 2016 s'ajouteront au stock résiduel d'allocations antérieures, et permettront de couvrir le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'année. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

Une provision sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

NOTE 4 – Effectifs, charges et avantages au personnel**4.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale**

<i>(effectifs moyens)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Cadres	26 697	25 857
Employés	73 636	74 105
Ouvriers	69 067	69 941
Total	169 400	169 903

Les effectifs moyens de 2015 et 2014 sont hors Pôle Conditionnement. Les effectifs totaux du Groupe pour les sociétés consolidées par intégration globale s'élèvent à 168 114 personnes au 31 décembre 2015. Ils étaient de 169 089 personnes au 31 décembre 2014 retraité du Pôle Conditionnement.

4.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2015 et en 2014 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Jetons de présence	1,1	0,8
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	9,7	9,0
part variable	4,5	4,2
Charges de retraites IAS19 estimées	2,6	2,1
Charges IFRS 2 - paiement fondé sur des actions	6,4	4,2
Indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière ou autres indemnités	1,5	1,5
Total	25,8	21,8

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes versées en 2015 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe aux membres de la Direction du Groupe s'est élevé à 15,7 millions d'euros (14,7 millions d'euros en 2014), dont 4,5 millions d'euros (4,2 millions d'euros en 2014) au titre de la part variable brute de ces rémunérations et un montant de 1,5 million a été versé au titre des indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière ou autres indemnités (1,5 million en 2014).

Le montant provisionné au titre des engagements pris en matière de retraite (Defined-Benefit Obligations (DBO) sur les indemnités de fin de carrière et les rentes viagères) relatif aux membres de la Direction du Groupe est de 55,8 millions d'euros (60,6 millions d'euros au 31 décembre 2014).

4.3. Provisions pour retraites et avantages au personnel**4.3.1. Description des régimes à prestations définies**

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière) et des conditions

économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Compte tenu de l'amendement de la norme IAS 19 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont enregistrés immédiatement en contrepartie du compte de résultat.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminé en début de période.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Par ailleurs, un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1^{er} mars 2012.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraites complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraites versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Aux Etats-Unis et en Espagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'autres avantages que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre suivant la méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Les provisions pour autres avantages à long terme comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés. Ces avantages regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne, les rémunérations différées, les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis et les indemnités de fin de

contrats dans différents pays. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites. Les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

4.3.2. Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

4.3.2.1. Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2015.

Les taux utilisés en 2015 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	2,40%	2,40%	3,80%	4,25%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,50%	1,50% à 2,60%	2,00%*	3,00%
Taux de rendement des fonds	2,40%	2,40%	3,80%	4,25%
Taux d'inflation	1,70%	1,50% à 1,90%	2,05%	2,50%

*Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux utilisés en 2014 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	1,90%	1,90%	3,55%	4,00%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,40%	2,00% à 2,60%	2,00%*	3,00%
Taux de rendement des fonds	1,90%	1,90%	3,55%	4,00%
Taux d'inflation	1,80%	1,80% à 2,00%	1,95%	2,00%

*Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

4.3.2.2. Sensibilité aux hypothèses

Une diminution (augmentation) de 0,5 point du taux d'actualisation engendrerait une augmentation (diminution) des engagements de l'ordre de 220 millions d'euros sur l'Amérique du Nord, 200 millions d'euros sur la zone Euro et 400 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5% entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de l'ordre de 520 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux Etats-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 7,67% ou 8,24% par an, selon l'âge du bénéficiaire (une variation de 1 point de ce taux entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 50 millions d'euros).

4.3.3 Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

4.3.3.1 Valeur nette comptable des provisions

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées par :

(en millions d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements de retraites	2 919	2 818
Indemnités de fin de carrière	333	371
Prévoyance des retraités	451	453
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités	3 703	3 642
Couverture médicale	28	26
Incapacité de longue durée	19	19
Autres avantages à long terme	99	98
Provisions pour retraites et avantages au personnel	3 849	3 785

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 146 millions d'euros au 31 décembre 2015 (143 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements provisionnés - passif	3 703	3 642
Engagements financés d'avance - actif	(63)	(137)
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	3 640	3 505

4.3.3.2 Analyse des engagements

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2015 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

31 décembre 2015 (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Royaume-Uni	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
Duration moyenne (en années)	16	15	19	14	9	16
Montant des engagements de retraites financés	540	2 247	4 775	3 013	134	10 709
Montant des engagements de retraites non financés	361	239		436	25	1 061
Juste valeur des fonds de retraites	(270)	(1 267)	(4 410)	(2 072)	(117)	(8 136)
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites	631	1 219	365	1 377	42	3 634
Plafonnement de l'actif						6
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités						3 640

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2014 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

31 décembre 2014 (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Royaume-Uni	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
Duration moyenne (<i>en années</i>)	14	16	19	13	10	16
Montant des engagements de retraites financés	566	2 616	4 481	2 771	134	10 568
Montant des engagements de retraites non financés	425	348		430	25	1 228
Juste valeur des fonds de retraites	(275)	(1 515)	(4 376)	(2 017)	(116)	(8 299)
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites	716	1 449	105	1 184	43	3 497
Plafonnement de l'actif						8
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités						3 505

4.3.3.3 Fonds de retraites :

Des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Les contributions versées en 2015 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 116 millions d'euros (193 millions d'euros en 2014). Le rendement effectif des fonds en 2015 est de -94 millions d'euros (+1 165 millions d'euros en 2014).

La juste valeur des fonds, qui s'élève à 8 136 millions d'euros au 31 décembre 2015 (8 299 millions d'euros en 2014), vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des salaires projetés pour la détermination de la provision pour retraites.

Les fonds sont principalement composés d'actions (33%) et d'obligations (46%). Les autres classes d'actifs qui composent les fonds représentent 21 %.

Les contributions aux fonds de retraites estimées pour 2016 pourraient s'élever à environ 165 millions d'euros.

4.3.3.4 Variation de la valeur nette comptable des provisions

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements de retraites	Juste valeur des fonds	Autres	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
Situation au 1^{er} janvier 2014	9 357	(6 800)	19	2 576
Variations				
Coût des services rendus	171			171
Coût financier/rendement des fonds	387	(294)		93
Contributions aux fonds		(193)		(193)
Cotisations salariales		(11)		(11)
Écarts actuariels et plafonnement de l'actif	1 716	(871)	(10)	835
Variations de change	613	(478)	(1)	134
Prestations servies	(425)	343		(82)
Coût des services passés	(2)			(2)
Variations du Pôle Conditionnement	6	(2)		4
Variations de périmètre	(15)	7		(8)
Réductions / liquidations	(12)			(12)
Total des variations de la période	2 439	(1 499)	(11)	929
Situation au 31 décembre 2014	11 796	(8 299)	8	3 505
Variations				
Coût des services rendus	222			222
Coût financier/rendement des fonds	390	(296)		94
Contributions aux fonds		(116)		(116)
Cotisations salariales		(12)		(12)
Écarts actuariels et plafonnement de l'actif	(359)	390	(1)	30
Variations de change	622	(486)	(1)	135
Prestations servies	(693)	606		(87)
Coût des services passés	(2)			(2)
Variations du Pôle Conditionnement	(1)	21		20
Variations de périmètre	(163)	56		(107)
Réductions / liquidations	(42)			(42)
Total des variations de la période	(26)	163	(2)	135
Situation au 31 décembre 2015	11 770	(8 136)	6	3 640

4.3.3.5 Écarts actuariels

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts entre les taux de rendement réel des fonds et les taux d'actualisation. L'écart actuariel sur les provisions se compose de -359 millions d'euros d'écarts actuariels dont -252 millions d'euros d'ajustement d'expérience sur l'engagement (écart entre le réalisé et les hypothèses actuarielles), de -1 million d'euros au titre d'une diminution du plafonnement de l'actif, et de 390 millions d'euros en diminution des actifs de couverture. L'impact de l'écart actuariel sur les capitaux propres constaté en 2015 s'élève à -30 millions d'euros.

L'ensemble des rendements sur les marchés tant actions que obligataires, a engendré une diminution des fonds de 94 millions d'euros à comparer aux 296 millions d'euros d'augmentation basés sur le rendement estimé au taux d'actualisation. Une variation de 0,5 point du taux de rendement réel aurait un impact de l'ordre de 40 millions d'euros sur les capitaux propres.

4.3.3.6 Charges de retraites

Les charges de retraites et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Droits acquis au titre de l'exercice	222	171
Coût financier de l'exercice	390	387
Rendement des fonds	(296)	(294)
Coût des services passés, réductions ou liquidations de régime	(44)	(14)
Retraites, indemnités de départ en retraite et prévoyance des retraités	272	250
Cotisations salariales	(12)	(11)
Total	260	239

4.3.4 Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 600 millions d'euros sur l'exercice 2015 (579 millions d'euros en 2014) dont 399 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (382 millions d'euros en 2014), 129 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (129 millions d'euros en 2014) et 72 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplétifs (68 millions d'euros en 2014).

4.4. Paiements en actions

4.4.1. Plan d'Épargne du Groupe

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est représenté. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux vingt séances de Bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20 %, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration.

La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans. La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

En 2015, le Groupe a émis au titre du PEG 4 449 939 actions nouvelles (4 303 388 actions en 2014) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 32,44 euros (33,89 euros en 2014) représentant une augmentation de capital de 144 millions d'euros (145 millions d'euros en 2014).

Le montant enregistré en charge en 2015 et en 2014 est de zéro, net du coût d'incessibilité de 24 millions d'euros (23 millions d'euros en 2014).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2015 et 2014 :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Caractéristiques des plans		
Date de l'Assemblée générale	6 juin 2013 (16ème résolution)	6 juin 2013 (16ème résolution)
Date de décision du Président-Directeur Général arrêtant le prix de souscription	23 mars	21 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	40,54	42,36
Prix de souscription (en euros)	32,44	33,89
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
Décote totale à la date de décision du Président-Directeur Général (en %) (a)	20,02%	19,29%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	144,4	145,8
Nombre total d'actions souscrites	4 449 939	4 303 388
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés*	5,40%	6,00%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	0,05%	0,96%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,46%	0,41%
Incessibilité pour le participant au marché (en %) (b)	23,42%	22,20%
Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	-3,40%	-2,91%

*Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié n'aurait pas d'incidence sur la charge IFRS2 de 2015.

4.4.2. Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Le Conseil d'administration attribue des options donnant aux bénéficiaires la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix fixé, sans aucune décote, en référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration.

Le délai minimum à respecter avant de lever les options qui était de trois ans pour les non-résidents et de quatre ans pour les résidents fiscaux a été uniformément fixé à quatre ans à partir du plan de novembre 2007. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf décision exceptionnelle du Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain en accord avec le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance du Conseil d'administration.

Parmi les plans en vigueur au 31 décembre 2015, les plans de 2006 à 2012 sont des plans de souscription d'actions. Pour les plans de 2013 à 2015, le Conseil d'administration a décidé que la nature des options, options de souscription ou d'achat, serait déterminée par ses soins au plus tard la veille du début de la période d'exercice, étant précisé que les options qui seraient le cas échéant exercées avant qu'il n'ait statué sur leur nature, seraient des options de souscription.

Jusqu'en 2008 l'exercice des options était soumis à une condition de performance pour certains bénéficiaires seulement. Les plans attribués depuis 2009 sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance.

Au titre du plan 2015 la valeur retenue comme assiette de la contribution sociale de 30 %, pour les bénéficiaires appartenant aux sociétés françaises du Groupe, est de 4,90 € par option octroyée.

Le nombre d'options non levées a évolué comme suit :

	Actions de 4 euros de nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2013	21 463 697	44,05
Options attribuées	234 550	34,13
Options exercées	(718 204)	33,38
Options caduques	(4 797 204)	38,41
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2014	16 182 839	46,04
Options attribuées	224 950	39,47
Options exercées	(801 840)	35,21
Options caduques*	(4 004 092)	40,18
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2015	11 601 857	48,69

* dont 3 544 442 options du plan d'option de souscription de 2005, non levées à expiration du plan le 16 novembre 2015, et 459 650 options du plan d'option de souscription 2011 devenues caduques suite à la non réalisation des conditions de performances.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui est de quatre ans.

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2015 s'élève à 1 million d'euros (2 millions d'euros en 2014). La juste valeur des options attribuées en 2015 s'élève à 1 million d'euros.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2015, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante (en mois)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
2006	52,52	4 306 454	11			4 306 454	Souscription
2007	64,72	3 403 171	23			3 403 171	Souscription
2008	25,88	2 074 542	35			2 074 542	Souscription
2009	36,34	877 940	47			877 940	Souscription
2010	35,19	0	59			0	Souscription
2011	31,22	0	71			0	Souscription
2012			83	27,71	243 000	243 000	Souscription
2013			95	38,80	237 250	237 250	Souscription ou achat*
2014			107	34,13	234 550	234 550	Souscription ou achat*
2015			119	39,47	224 950	224 950	Souscription ou achat*
Total		10 662 107			939 750	11 601 857	

* plans de 2013, 2014 et 2015 se référer au texte ci-dessus.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Au 31 décembre 2015, 10 662 107 options de souscription étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 49,90 euros et 939 750 options au prix moyen d'exercice de 34,93 euros n'étaient pas encore arrivées au terme de la période d'acquisition.

4.4.3. Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

Le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe en 2009. Ce plan s'est achevé au 1^{er} semestre 2014. Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées ci-dessous. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ou quatre ans selon les pays).

Depuis 2012, les plans d'attribution d'unités de performance ont été mis en œuvre au bénéfice de certains salariés en France. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de débouclage des plans (versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

a) Plans d'attribution d'actions

Des plans d'attribution d'actions assujettis à des conditions de performance ont été mis en œuvre à partir de 2009.

Au 31 décembre 2015, cinq plans d'attribution d'actions de performance sont en cours :

- Un plan d'attribution d'actions de performance à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger autorisé par le Conseil d'administration du 24 novembre 2011. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance, qui a été partiellement réalisée. Ce plan porte sur 942 920 actions et il s'analyse comme suit :
 - pour les salariés éligibles du Groupe en France la période d'acquisition s'est achevée le 29 mars 2014 et les actions ont été livrées le 30 mars 2014 (nombre d'actions livrées, 172 682, auxquelles s'ajoutent 2 813 actions livrées par anticipation). 238 313 droits sont devenus caducs suite à prise en compte des conditions de performance et 1 752 droits sont devenus caducs suite à démission. La période d'acquisition est suivie d'une période de conservation de deux ans : sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu'à compter du 31 mars 2016 ;
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors de la France la période d'acquisition s'achèvera le 30 mars 2016 et les actions seront livrées le 31 mars 2016 (nombre potentiel d'actions à livrer 237 876, auxquelles s'ajoutent 1 050 actions livrées par anticipation). 279 634 droits sont devenus caducs suite à prise en compte des conditions de performance et 8 800 droits sont devenus caducs suite à démissions. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2012. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Ce plan porte sur 542 370 actions de performance, dont 720 ont été livrées par anticipation. La période d'acquisition s'achèvera le 21 novembre 2016, et les actions seront livrées le 22 novembre 2016. Les actions reçues seront immédiatement cessibles ;
- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2013. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Ce plan porte sur 541 655 actions de performance, dont 250 ont été livrées par anticipation. La période d'acquisition s'achèvera le 20 novembre 2017, et les actions seront livrées le 21 novembre 2017. Les actions reçues seront immédiatement cessibles ;
- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Ce plan porte sur 530 240 actions de performance, dont 200 ont été livrées par anticipation. La période d'acquisition s'achèvera le 19 novembre 2018, et les actions seront livrées le 20 novembre 2018. Les actions reçues seront immédiatement cessibles ;
- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2015. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Ce plan porte sur 500 910 actions de performance. La période d'acquisition s'achèvera le 25 novembre 2019, et les actions seront livrées le 26 novembre 2019. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.

L'évolution du nombre total de droits à attribution d'actions de performance est donc la suivante :

	Nombre de droits
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2013	3 017 486
Droits à actions de performance attribués en novembre 2014	530 240
Création/livraison d'actions	(1 196 844)
Droits devenus caduques ou annulés	(248 591)
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2014	2 102 291
Droits à actions de performance attribués en novembre 2015	500 910
Création/livraison d'actions	(237 810)
Droits devenus caduques ou annulés	(13 510)
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2015	2 351 881

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, comme pour le Plan d'Epargne Groupe, d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action de quatre ans. Ce dernier est estimé à environ 30% de la valeur de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ou quatre ans).

Le montant enregistré en charges en 2015 au titre de ces plans s'élève à 8 millions d'euros (8 millions d'euros en 2014).

Le tableau ci-dessous donne pour les cinq plans d'attribution d'actions de performance le calendrier prévisionnel de création/livraison des actions sous réserve des cas de déblocage anticipé par décès/invalidité et des conditions de présence et de performance restant à remplir :

Date d'attribution	Nombre de droits au 31 décembre 2015	Échéance de la période d'acquisition et de conservation des droits	Type d'actions
24 novembre 2011	237 876	fin mars 2016	à émettre
22 novembre 2012	541 650	fin novembre 2016	existantes
21 novembre 2013	541 405	fin novembre 2017	existantes
20 novembre 2014	530 040	fin novembre 2018	existantes
26 novembre 2015	500 910	fin novembre 2019	existantes
Total	2 351 881		

b) Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance ont été mis en œuvre à partir de 2012. Lesdits plans ne donneront pas lieu à émission d'actions nouvelles ou remise d'actions existantes et donneront à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme une rémunération en espèces dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

Au 31 décembre 2015, quatre plans d'attribution d'unités de performance sont en cours :

- Un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2012. Ce plan porte sur 536 400 unités de performance, qui pourront être exercées du 22 novembre 2016 au 21 novembre 2022, sous réserve des conditions de présence et de performance. A fin 2015, 14 550 unités de performance ont été exercées par anticipation ;

- Un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2013. Ce plan porte sur 588 535 unités de performance, qui pourront être exercées du 21 novembre 2017 au 20 novembre 2023, sous réserve des conditions de présence et de performance. A fin 2015, 17 450 unités de performance ont été exercées par anticipation ;
- Un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 20 novembre 2014. Ce plan porte sur 598 400 unités de performance, qui pourront être exercées du 20 novembre 2018 au 19 novembre 2024, sous réserve des conditions de présence et de performance. A fin 2015, 950 unités de performance ont été exercées par anticipation ;
- Un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 26 novembre 2015. Ce plan porte sur 556 340 unités de performance, qui pourront être exercées du 26 novembre 2019 au 25 novembre 2025, sous réserve des conditions de présence et de performance.

Le montant enregistré en charges en 2015 au titre de ces plans s'élève à 14 millions d'euros (8 millions d'euros en 2014).

NOTE 5 –Immobilisations incorporelles et corporelles

5.1. Ecarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs assumés de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les coûts directs liés à l'acquisition c'est-à-dire les frais que l'acquéreur encourt pour procéder aux regroupements d'entreprises tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil, ne sont plus un élément du prix d'acquisition. Ils sont donc comptabilisés en charges de la période, et ne sont plus inclus dans le coût d'acquisition.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2010, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle (ou lors de la prise de participations pour les sociétés mises en équivalence). Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt (sans prise ou perte de contrôle) n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquise déterminés soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du *goodwill* « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du *goodwill* « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du *goodwill* « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les variations des écarts d'acquisition sur les exercices 2015 et 2014 sont détaillées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	11 899	11 403
Dépréciations cumulées	(1 437)	(1 002)
Valeur nette	10 462	10 401
Variations		
Dépréciations	(157)	(360)
Ecart de conversion	320	382
Variations du Pôle Conditionnement	(1)	(4)
Evolution du périmètre	59	43
Total des variations de la période	221	61
Au 31 décembre		
Valeur brute	12 180	11 899
Dépréciations cumulées	(1 497)	(1 437)
Valeur nette	10 683	10 462

En 2015, les évolutions du périmètre correspondent essentiellement aux entrées de périmètre pour 174 millions d'euros (56 millions d'euros en 2014) compensées partiellement par des sorties de périmètre pour 115 millions d'euros (13 millions d'euros en 2014) comprenant la cession du Pôle Conditionnement. De plus, les tests de valeur réalisés en 2015 ont conduit à des dépréciations des écarts d'acquisition principalement de l'Activité Vitrage aux Etats-Unis et de l'Activité Isolation en Russie. Les écarts de conversion 2015 incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre sterling et du real brésilien.

En 2014, la variation des écarts d'acquisition s'expliquait principalement par les dépréciations constatées dans les Pôles Produits Pour la Construction et Distribution Bâtiment et par les écarts de conversion liés principalement au dollar américain et à la livre sterling.

Au 31 décembre, les valeurs nettes des écarts d'acquisition par Pôle et activité se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Vitrage	209	261
Matériaux Haute Performance	1 597	1 434
Produits Pour la Construction	5 957	5 770
Distribution Bâtiment	2 920	2 942
Conditionnement		55
Total	10 683	10 462

Les écarts d'acquisition se situent dans le Pôle Produits Pour la Construction et concernent principalement les activités du Gypse (3 555 millions d'euros au 31 décembre 2015) et des Mortiers Industriels (1 904 millions d'euros au 31 décembre 2015) et dans les métiers du Pôle Distribution Bâtiment notamment au Royaume-Uni, en France et en Scandinavie.

La ventilation des écarts d'acquisitions par Pôle figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 3 « Eléments courants de l'activité opérationnelle ».

5.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas quarante ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas vingt ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les variations des autres immobilisations incorporelles sur les exercices 2015 et 2014 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Brevets	Marques non amortissables	Logiciels	Frais de développement	Autres	Total immobilisations incorporelles
Au 1^{er} janvier 2014						
Valeur brute	139	2 766	889	127	315	4 236
Amortissements et dépréciations cumulés	(112)		(744)	(77)	(175)	(1 108)
Valeur nette	27	2 766	145	50	140	3 128
Variations						
Acquisitions	0	0	85	13	30	128
Cessions	0	0	(1)	(1)	(1)	(3)
Ecart de conversion	1	54	0	2	7	64
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)	(145)	(58)	(25)	(15)	(247)
Variations du Pôle Conditionnement	0	0	1	0	0	1
Evolution du périmètre et autres variations	0	0	2	1	11	14
Total des variations de la période	(3)	(91)	29	(10)	32	(43)
Au 31 décembre 2014						
Valeur brute	149	2 821	969	121	365	4 425
Amortissements et dépréciations cumulés	(125)	(146)	(795)	(81)	(193)	(1 340)
Valeur nette	24	2 675	174	40	172	3 085
Variations						
Acquisitions	0	0	89	8	32	129
Cessions	0	0	(1)	0	(4)	(5)
Ecart de conversion	2	70	0	1	4	77
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)	(451)	(65)	(12)	(16)	(548)
Variations du Pôle Conditionnement	0	0	1	0	0	1
Evolution du périmètre et autres variations	2	(9)	(4)	(3)	23	9
Total des variations de la période	0	(390)	20	(6)	39	(337)
Au 31 décembre 2015						
Valeur brute	162	2 872	1 000	131	425	4 590
Amortissements et dépréciations cumulés	(138)	(587)	(806)	(97)	(214)	(1 842)
Valeur nette	24	2 285	194	34	211	2 748

Les dépréciations observées sur les marques non amortissables ont été passées sur la marque Lapeyre liées aux difficultés persistantes sur le marché de l'habitat en France.

La ventilation des marques non amortissables par Pôle figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 3 « Eléments courants de l'activité opérationnelle ».

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des marques industrielles amortissables pour un montant global de 46 millions d'euros à fin 2015 (48 millions d'euros à fin 2014).

5.3. Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition ainsi que l'incidence du dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

• Usines et bureaux principaux	30 - 40 ans
• Autres immeubles	15 - 25 ans
• Machines de production et équipements	5 - 16 ans
• Véhicules	3 - 5 ans
• Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 - 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2015 et 2014 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Terrains et carrières	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
Au 1^{er} janvier 2014					
Valeur brute	2 392	8 489	20 900	1 113	32 894
Amortissements et dépréciations cumulés	(458)	(4 806)	(15 137)	(55)	(20 456)
Valeur nette	1 934	3 683	5 763	1 058	12 438
Variations					
Acquisitions	31	80	281	831	1 223
Cessions	(29)	(24)	(36)	(7)	(96)
Ecarts de conversion	42	83	126	37	288
Dotation aux amortissements et dépréciations	(32)	(318)	(1 002)	(6)	(1 358)
Transferts		203	645	(848)	0
Variations du Pôle Conditionnement	(1)	(3)	0	2	(2)
Evolution du périmètre et autres variations	41	52	75	(4)	164
Total des variations de la période	52	73	89	5	219
Au 31 décembre 2014					
Valeur brute	2 476	8 806	21 413	1 114	33 809
Amortissements et dépréciations cumulés	(490)	(5 050)	(15 561)	(51)	(21 152)
Valeur nette	1 986	3 756	5 852	1 063	12 657
Variations					
Acquisitions	27	69	273	977	1 346
Cessions	(21)	(26)	(17)	(14)	(78)
Ecarts de conversion	32	24	(1)	4	59
Dotation aux amortissements et dépréciations	(42)	(316)	(1 021)	(1)	(1 380)
Transferts		261	649	(910)	0
Variations du Pôle Conditionnement	(1)	(4)	56	(29)	22
Evolution du périmètre et autres variations	(21)	(175)	(762)	(81)	(1 039)
Total des variations de la période	(26)	(167)	(823)	(54)	(1 070)
Au 31 décembre 2015					
Valeur brute	2 493	8 500	19 549	1 064	31 606
Amortissements et dépréciations cumulés	(533)	(4 911)	(14 520)	(55)	(20 019)
Valeur nette	1 960	3 589	5 029	1 009	11 587

L'évolution du périmètre et autres variations de l'exercice ont principalement pour origine la cession du Pôle Conditionnement.

5.4. Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

En 2015, les autres variations d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 17 millions d'euros (11 millions d'euros au 31 décembre 2014) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 67 millions d'euros (70 millions d'euros en 2014 retraité du Pôle Conditionnement).

5.5. Suivi de la valeur

5.5.1. Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan stratégique. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités, et analyse ses résultats dans son *reporting* interne (31 UGT au 31 décembre 2015).

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisitions ou de prises de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au-delà du plan stratégique, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1,5%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 2%). Les données de croissance s'appuient sur les données externes émises par des organismes réputés. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe (7,25% en 2015 et 2014) augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2015, ce taux s'établit à 7,25% sur la zone Euro et l'Amérique du Nord, à 8,25% sur l'Europe de l'Est et l'Asie Pacifique émergente et à 8,75% sur l'Amérique du Sud, la Russie et le Moyen-Orient.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

5.5.2. Test de valeur des UGT

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement

constatées sont reprises en résultat en tenant compte du rattrapage des amortissements.

Lors de la réalisation des tests de valeur, les différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur les paramètres suivants :

- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5% ;
- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5% ;
- variation du taux du résultat d'exploitation de -1 point pour les activités industrielles et de -0,5 point pour les activités de distribution.

Au 31 décembre 2015, une variation défavorable de +0,5% dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT aurait engendré une dépréciation complémentaire des actifs incorporels du Groupe d'environ 61 millions d'euros. Par ailleurs, l'impact d'une variation défavorable de -0,5% dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT aurait entraîné une dépréciation complémentaire des actifs incorporels d'environ 45 millions d'euros. L'impact d'une variation défavorable de -1 point du taux de résultat d'exploitation pour toutes les UGT industrielles aurait engendré une dépréciation complémentaire des actifs incorporels du Groupe d'environ 118 millions d'euros et la variation de -0,5 point du taux pour les activités de distribution aurait engendré une dépréciation complémentaire de 109 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Incidence d'une variation			
	de +0,5% sur le taux d'actualisation	de -0,5% sur le taux de croissance	de -1 point sur le taux de résultat	de -0,5 point sur le taux de résultat
Vitrage*	(20)	(11)	(28)	(66)
Matériaux Haute Performance				
Produits Pour la Construction			(90)	
Distribution Bâtiment	(41)	(34)		(43)
Total	(61)	(45)	(118)	(109)

*les 66 millions d'euros correspondent uniquement à l'activité distribution du Vitrage (Glassolutions).

La ventilation des dépréciations d'actifs par Pôle pour les exercices 2015 et 2014 est indiquée dans les tableaux d'informations sectorielles en note 3 « Eléments courants de l'activité opérationnelle ».

NOTE 6 – Titres mis en équivalence et autres actifs non courants**6.1. Evolution de la valeur d'équivalence**

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2015 et 2014 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Au 1^{er} janvier		
Part du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises	355	338
Ecart d'acquisition	31	46
Titres mis en équivalence	386	384
Variations		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	43	44
Dividendes payés	(14)	(16)
Ecart de conversion	(31)	(2)
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	(1)	(4)
Variations du Pôle Conditionnement	(2)	8
Evolution du périmètre et acquisitions	(62)	(28)
Total des variations de la période	(67)	2
Au 31 décembre		
Part du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises	308	355
Ecart d'acquisition	11	31
Titres mis en équivalence	319	386

Les principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015			Exercice 2014 retraité		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires et produits accessoires	713	729	1 442	735	678	1 413
Résultat net	17	87	104	26	77	103
Capitaux propres	486	368	854	555	359	914
Total des actifs et des passifs	796	531	1 327	1 022	579	1 601

6.2. Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Les actifs et passifs avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances financières	1	2
Stocks	0	0
Créances à court terme	17	10
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	0	0
Dettes à court terme	2	2
Crédits de trésorerie	0	0

Les transactions d'achats et de ventes avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Achats	2	2
Ventes	54	45

6.3. Transactions avec les actionnaires principaux

Certaines filiales du Groupe Saint-Gobain, en particulier dans le Pôle Distribution Bâtiment, réalisent des opérations avec des filiales du groupe Wendel. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

6.4. Autres actifs non courants

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable ou significative, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Les variations des autres actifs non courants sur les exercices 2015 et 2014 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Actifs nets de retraites	Total des autres actifs non courants
Au 1^{er} janvier 2014				
Valeur brute	74	325	77	476
Provisions pour dépréciation	(16)	(6)		(22)
Valeur nette	58	319	77	454
Variations				
Augmentations/(diminutions)	26	91	58	175
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	0	0		0
Ecarts de conversion	0	3	5	8
Transferts et autres mouvements	0	140		140
Variations du Pôle Conditionnement	(7)	(1)	(3)	(11)
Evolution du périmètre	(25)	(95)		(120)
Total des variations de la période	(6)	138	60	192
Au 31 décembre 2014				
Valeur brute	66	462	137	665
Provisions pour dépréciation	(14)	(5)		(19)
Valeur nette	52	457	137	646
Variations				
Augmentations/(diminutions)	24	64	(79)	9
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(2)	0		(2)
Ecarts de conversion	(3)	(10)	8	(5)
Transferts et autres mouvements	1	2		3
Variations du Pôle Conditionnement	0	46	(3)	43
Evolution du périmètre	(10)	(49)		(59)
Total des variations de la période	10	53	(74)	(11)
Au 31 décembre 2015				
Valeur brute	76	519	63	658
Provisions pour dépréciation	(14)	(9)		(23)
Valeur nette	62	510	63	635

En 2014, la variation des « transferts et autres mouvements » des prêts, dépôts et cautions était essentiellement liée au reclassement pour la part long terme du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et du Crédit Impôt Recherche (CIR). La part court terme avait été classée dans les autres créances courantes.

NOTE 7 –Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

7.1. Provisions pour autres passifs

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour environnement	Provisions pour restructuration	Provisions pour charges de personnel	Provisions pour garantie clients	Provisions pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investissements	Total
Au 1^{er} janvier 2014									
Part courante	111	27	112	28	148	50	476	1	477
Part non courante	1 453	131	83	43	121	256	2 087	98	2 185
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 564	158	195	71	269	306	2 563	99	2 662
Variations									
Dotations	111	11	146	28	56	58	410		410
Reprises	(215)	(6)	(37)	(7)	(20)	(31)	(316)		(316)
Utilisations	(1 005)	(10)	(127)	(21)	(70)	(36)	(1 269)		(1 269)
Variations de périmètre	0	0	0	1	0	0	1		1
Variations du Pôle Conditionnement			0	(1)	1		0		0
Autres (reclassements et écarts de conversion)	58	10	(3)	5	23	10	103	43	146
Total des variations de la période	(1 051)	5	(21)	5	(10)	1	(1 071)	43	(1 028)
Au 31 décembre 2014									
Part courante	95	32	76	32	119	50	404	5	409
Part non courante	418	131	98	44	140	257	1 088	137	1 225
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	513	163	174	76	259	307	1 492	142	1 634
Variations									
Dotations	132	20	75	39	74	119	459		459
Reprises	(6)	(5)	(22)	(12)	(36)	(48)	(129)		(129)
Utilisations	(99)	(11)	(81)	(12)	(62)	(58)	(323)		(323)
Variations de périmètre		(8)	(4)	(2)	(5)	(8)	(27)		(27)
Variations du Pôle Conditionnement	(1)	0	(3)	(1)	0	2	(3)		(3)
Autres (reclassements et écarts de conversion)	56	4	0	(5)	25	(7)	73	46	119
Total des variations de la période	82	0	(35)	7	(4)	0	50	46	96
Au 31 décembre 2015									
Part courante	127	39	67	27	130	60	450	4	454
Part non courante	468	124	72	56	125	247	1 092	184	1 276
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	595	163	139	83	255	307	1 542	188	1 730

7.1.1. Provisions pour litiges

Au 31 décembre 2015 et 2014, les provisions pour litiges couvrent essentiellement les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans le chapitre 7.2 « Passifs éventuels et litiges ».

En 2014, la variation des provisions s'expliquait essentiellement par le paiement de l'amende pour litige concurrentiel pour un montant de 715 millions d'euros.

7.1.2. Provisions pour risque environnement

Ces provisions couvrent les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

7.1.3. Provisions pour restructuration

Au 31 décembre 2015, après prise en compte d'une dotation nette de 53 millions d'euros, les provisions pour restructuration s'élèvent à 139 millions d'euros (174 millions au 31 décembre 2014) et concernent notamment le Benelux (44 millions d'euros), l'Allemagne (32 millions d'euros), la France (17 millions d'euros), la Grande-Bretagne (11 millions d'euros) et les Etats-Unis (10 millions d'euros).

7.1.4. Provisions pour charges de personnel

Ces provisions comprennent essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

7.1.5. Provisions pour garantie clients

Ces provisions couvrent les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux Etats-Unis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique multicritères prenant en compte les paiements effectués les années antérieures au titre des obligations contractuelles dans le métier et la zone considérée. Le cas échéant, en cas de litige spécifique, une provision dédiée au risque identifié est constituée.

7.1.6. Provisions pour autres risques

Au 31 décembre 2015, les provisions pour autres risques s'élèvent à 307 millions d'euros et concernent notamment, l'Allemagne (95 millions d'euros), la France (71 millions d'euros), les Etats-Unis (55 millions d'euros), l'Amérique Latine (35 millions d'euros) et l'Italie (22 millions d'euros).

7.1.7. Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe et des puts sur minoritaires.

En 2015, la variation des dettes sur investissements concerne essentiellement des puts sur minoritaires.

7.2. Passifs éventuels et litiges

Les risques juridiques auxquels le Groupe est le plus exposé sont les risques relatifs aux litiges liés à l'amiante, en France et aux Etats-Unis, et en matière de concurrence.

7.2.1. Litiges relatifs à l'amiante

7.2.1.1. Litiges français relatifs à l'amiante

a) Actions en reconnaissance de la faute inexcusable

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2015 à celles engagées depuis 1996. 796 actions au total au 31 décembre 2015 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 796 procédures, 736 sont au 31 décembre 2015 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations définitivement versées par Everite et Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global d'environ 1,5 million d'euros.

Concernant les 60 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 31 décembre 2015, deux sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente d'arrêts de Cour d'appel. 23 autres de ces 60 actions sont terminées sur le fond ainsi que sur la fixation du montant des indemnisations, mais sont en cours sur l'affectation de la charge financière des indemnisations.

Sur les 35 actions restantes, 34 sont, au 31 décembre 2015, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : cinq sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'assurance maladie, 29 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale. La dernière action a fait l'objet d'une radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans.

Par ailleurs, 212 actions de même nature ont été au total au 31 décembre 2015 engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de treize sociétés françaises du Groupe (hors actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe) qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 31 décembre 2015, 152 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles 79 décisions ont retenu la faute inexcusable de l'employeur.

Les indemnisations définitivement versées par ces sociétés l'ont été pour un montant global d'environ 1,33 million d'euros.

S'agissant des 60 actions restant en cours au 31 décembre 2015, une en est encore au stade de l'instruction par la Caisse d'assurance maladie, 41 sont en cours sur le fond dont 28 pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, douze devant des Cours d'appel et une devant la Cour de cassation. Par ailleurs treize actions sont terminées sur le fond mais en cours sur les indemnisations et/ou sur l'affectation de la charge financière des indemnisations, dont dix devant des Cours d'appel et deux devant la Cour de Cassation. Enfin les cinq actions restantes ont fait l'objet de radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans.

b) Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Par ailleurs, huit sociétés françaises du Groupe qui, pour six d'entre elles, exploitent ou ont exploité en France des établissements « classés amiante » font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de nature différente des actions visées ci-dessus.

Par établissements « classés amiante », il faut entendre des établissements industriels, fermés ou en activité, qui ont dans le passé, soit fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, soit utilisé des équipements de protection et d'isolation en amiante et qui sont inscrits par arrêté ministériel sur la liste des établissements ouvrant droit pour les salariés y travaillant ou y ayant travaillé au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Il s'agit d'actions, 822 au total au 31 décembre 2015, engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, bénéficiaires ou non de l'ACAATA, en vue d'obtenir l'indemnisation de divers préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante. Sur ces 822 procédures, 499 sont définitivement terminées. Trois demandeurs ont été totalement déboutés ; pour les 496 autres, dont l'exposition au risque a été reconnue, les condamnations ont été prononcées pour un montant global d'indemnisation de 5,394 millions d'euros. Sur les 323 actions restantes, 61 sont en instance devant les

Cours d'appel compétentes, 129 sont en instance devant le bureau de jugement des Conseils de prud'hommes compétents, cinq sont en instance devant la Cour de cassation et 119 ont fait l'objet d'une radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans. Enfin, six actions ont été déclarées caduques par les Conseils de prud'hommes compétents et trois demandeurs se sont désistés de l'instance qu'ils avaient engagée.

Il est précisé que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe.

7.2.1.2. Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux États-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts, le cas échéant en dommages punitifs, de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

a) Evolution en 2015

Le nombre de nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed était d'environ 3 200 en 2015, comparé à 4 000 en 2014 et 4 500 en 2013. Sur les dernières années, le nombre de nouveaux litiges est resté globalement stable.

Les litiges visant CertainTeed sont réglés dans la quasi-totalité des cas par voie de transaction ou rejetés. Environ 4 600 litiges du stock des litiges en cours ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2015 (contre 6 500 en 2014 et 4 500 en 2013). Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2014 (37 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus par voie de transaction, environ 35 600 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2015. Une proportion élevée de ces litiges en cours correspond à des plaintes enregistrées il y a plus de cinq ans par des personnes n'ayant pas démontré de réelle exposition à l'amiante. Il est probable qu'un grand nombre de ces plaintes seront un jour annulées par les tribunaux.

b) Incidence sur les comptes

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 90 millions d'euros au titre de l'exercice 2015, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est identique à celui comptabilisé en 2014 et en 2013. La provision pour litige amiante chez CertainTeed aux États-Unis s'établit au 31 décembre 2015 à 533 millions d'euros, soit 581 millions de dollars (contre 470 millions d'euros, soit 571 millions de dollars au 31 décembre 2014 et 407 millions d'euros, soit 561 millions de dollars au 31 décembre 2013).

c) Incidence sur la trésorerie

Le montant total des indemnisations payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2015 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'en 2015 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2015), ainsi que des indemnisations (nettes de couvertures d'assurance) versées en 2015 par les autres activités du Groupe impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 59 millions d'euros soit 65 millions de dollars (contre 51 millions d'euros soit 68 millions de dollars en 2014 et 66 millions d'euros soit 88 millions de dollars en 2013).

7.2.1.3. Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation ; seul un petit nombre de contentieux d'anciens salariés ou de leurs ayants droit est en cours à fin décembre 2015 à cet égard, et ils ne présentent pas à ce jour de risque significatif pour les filiales concernées.

7.2.2. Droit de la concurrence et procédures liées

7.2.2.1. Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur. Aux termes de cette notification, le secrétariat a demandé à la Commission de prononcer à l'égard de Sanitas Troesch une sanction d'environ 117 millions de francs suisses aux motifs que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (« *gross prices* »).

La Commission a indiqué dans un communiqué de presse en date du 3 juillet 2015 que l'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées sera de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,5 millions de francs suisses. La décision elle-même ne sera disponible que dans plusieurs mois. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés ; une provision pour litiges a néanmoins été passée au 31 décembre 2015 pour un montant de 27 millions d'euros.

7.2.2.2. Enquête de l'Autorité de la concurrence française dans le secteur des produits d'isolation thermique des bâtiments

Le 6 août 2014, la société Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain (en tant que société-mère du Groupe Saint-Gobain) ont reçu une notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence française. Le seul grief reproché est d'avoir échangé, entre 2002 et 2007, des informations prétendues stratégiques et confidentielles relatives à une demande de certification déposée par Actis pour un de ses produits et relatives à un contentieux devant le Tribunal de commerce de Versailles, opposant Actis au Syndicat des fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées (FILMM), dont Saint-Gobain Isover est membre.

Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain contestent ce grief et ont déposé leurs écritures en réponse le 6 novembre 2014. Après communication du rapport de l'Autorité de la concurrence le 10 août 2015, les deux sociétés ont rendu leur mémoire en réponse le 29 octobre 2015 et restent désormais en attente d'une date d'audience devant le collège.

Sur le plan civil, en mars 2013, la société Actis a assigné Saint-Gobain Isover, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et le FILMM devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour les conséquences dommageables des faits faisant l'objet de l'enquête de l'Autorité de la concurrence. Par ordonnance en date du 16 décembre 2014, le juge de la mise en état a prononcé un sursis à statuer dans l'attente de la décision de l'Autorité de la concurrence.

7.2.2.3. Enquête de l'Autorité de la concurrence américaine dans le secteur de la plaque de plâtre aux Etats-Unis

En juillet 2015, la division Concurrence du « *Department of Justice* » américain a ouvert une enquête pénale pour de prétendus comportements anticoncurrentiels, notamment entente sur les prix, dans le secteur de la plaque de plâtre aux Etats-Unis, enquête faisant suite à des plaintes déposées fin 2012 sous forme d'actions de

groupe devant les juridictions civiles contre huit industriels du secteur, dont CertainTeed, par certains de leurs clients.

Sur la base des témoignages et documents remis dans le cadre des procédures civiles, CertainTeed et ses avocats n'ont identifié aucun élément susceptible d'engager la responsabilité de CertainTeed et ont déposé en conséquence une « *motion for summary judgement* » en mai 2015 afin de mettre fin aux procédures civiles. Cette demande a été admise le 18 février 2016 par le tribunal compétent. Un appel contre cette décision reste possible.

7.2.3. Autres procédures et litiges

Certaines sociétés du Groupe peuvent par ailleurs faire l'objet d'autres réclamations par leurs salariés ou par les autorités fiscales. A l'exception des procédures et litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont la Société et/ou le Groupe serait menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 8 –Financement et instruments financiers

8.1. Facteurs de risques : risques financiers

8.1.1. Risque de liquidité

a) Risque de liquidité des financements

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les filiales contractent leur financement à court ou à long terme, sauf cas particulier, auprès de la Compagnie de Saint-Gobain ou des pools de trésorerie des Délégations nationales.

La politique du Groupe vise à assurer le renouvellement de ses financements et, dans le respect de cet objectif, à en optimiser le coût financier. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'un programme de titrisation à long terme, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe.

La notation de la dette à long terme de Saint-Gobain a été confirmée par Standard & Poor's le 9 décembre 2014 à BBB avec une perspective stable.

La notation de la dette à long terme de Saint-Gobain a également été confirmée par Moody's le 9 décembre 2014 à Baa2 avec une perspective stable.

Il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel. Une dégradation éventuelle de la notation du risque de crédit du Groupe pourrait restreindre sa capacité à lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel il pourrait emprunter à l'avenir.

b) Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats d'OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

8.1.2. Risques de marché

a) Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe. Les filiales qui utilisent des instruments dérivés de couverture ont généralement pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain.

La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme contre le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture, parmi lesquels les swaps de taux, les *Cross Currency Swaps*, les options – y compris *caps*, *floors* et *swaptions* – et les contrats de taux à terme.

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2015, l'analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres avant impôts au risque de taux sur la dette nette du Groupe après opérations de couverture :

(en millions d'euros)	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les capitaux propres avant impôts
Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	16	5
Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	(16)	(5)

La note 8.4 présente le détail des instruments de couverture du risque de taux et la répartition de la dette brute par type de taux (fixe ou variable) après couverture.

b) Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-après pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir, entre autres, les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions commerciales constatées ou prévisionnelles.

Les filiales contractent généralement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces opérations de couverture de change, ou avec les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou, à défaut, avec leurs banques.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes, de trois mois environ. Toutefois, la passation d'une commande peut donner lieu à la conclusion d'un contrat à terme d'une maturité supérieure.

L'exposition au risque de change du Groupe fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2015, le taux de couverture de la position de change couvrable du Groupe s'élève à 98 %.

Au 31 décembre 2015, l'exposition nette des filiales à un risque de change de transaction dans les devises suivantes se présente comme suit :

<i>(en millions d'équivalents euros)</i>	Longue	Courte
EUR	0	5
USD	4	8
Autres devises	0	5
Total	4	18

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2015, l'analyse de sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une augmentation de 10% du cours des devises suivantes, auxquelles sont exposées les filiales après opérations de couverture :

<i>Devise d'exposition (en millions d'euros)</i>	Impact sur le résultat avant impôts
EUR	(0,5)
USD	(0,5)
Autres devises	(0,5)
Total	(1,5)

Une diminution de 10 % du cours des devises ci-dessus, au 31 décembre 2015, aurait les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

La note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de change.

c) Risque sur énergie et matières premières

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie et de matières premières pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe peut couvrir une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des swaps et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de la couverture des achats de fioul, gaz et électricité relève de comités de pilotage constitués de la Direction financière du Groupe, de la Direction des Achats du Groupe et des Délégations concernées.

Les opérations de couverture des achats de ces énergies (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées prioritairement par la Direction de la Trésorerie et du Financement (ou avec les trésoreries des Délégations nationales) sur la base des instructions qui sont transmises par la Direction des Achats.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes que ceux exposés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières.

La note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur énergie et matières premières.

8.1.3. Risque sur action

Le Groupe est exposé aux variations du cours de l'action Saint-Gobain à travers son plan d'attribution d'unités de performance. Pour réduire son exposition aux fluctuations du cours de l'action, le Groupe a recours à des instruments de couverture tels que les *Equity Swaps*.

En cas de variation du cours de l'action Saint-Gobain, la variation de charge constatée en compte de résultat serait compensée par les couvertures mises en place.

La note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur action.

8.1.4. Risque de crédit des contreparties financières

Le Groupe est exposé au risque de défaut des institutions financières qui détiennent ou gèrent ses liquidités et autres instruments financiers, lequel peut engendrer des pertes pour le Groupe.

Le Groupe limite l'exposition au risque de défaut de ses contreparties en ne faisant appel qu'à des institutions financières de bonne réputation et en surveillant régulièrement leurs notations. Néanmoins, la qualité de crédit d'une contrepartie financière peut évoluer rapidement et le niveau élevé d'une notation ne permet pas d'éliminer le risque de détérioration rapide de sa situation financière. En conséquence, la politique du Groupe en matière de sélection et de suivi de ses contreparties ne permet pas d'éliminer toute exposition à leur risque de défaut.

Pour les opérations exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de contrepartie, la Direction de la Trésorerie et du Financement travaille principalement avec des contreparties financières ayant une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. La Direction de la Trésorerie et du Financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques, en tenant compte du niveau relatif des CDS (« *Credit Default Swap* ») de chaque contrepartie.

8.2. Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Coût de l'endettement financier brut	(444)	(497)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25	31
Coût de l'endettement financier net	(419)	(466)
Coût financier des retraites	(393)	(392)
Rendement des fonds	297	294
Coût financier des retraites net	(96)	(98)
Autres charges financières	(131)	(111)
Autres produits financiers	17	12
Autres produits et charges financiers	(114)	(99)
Résultat financier	(629)	(663)

Les instruments financiers comptabilisés au coût amorti émis par la Compagnie de Saint-Gobain et par Saint-Gobain Nederland représentent une charge financière de 396 millions d'euros (519 millions d'euros en 2014).

8.3. Endettement net

8.3.1. Emprunts et dettes financières

a) Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les emprunts perpétuels, les titres participatifs, les titrisations à long terme et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location-financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières.

Les dettes financières à long terme, hors dérivés de couverture de taux, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les titrisations à court terme, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme et la juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture.

Les dettes financières à court terme, hors dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de trois mois sauf exception), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Emissions obligataires	6 663	7 690
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Titrisation long terme	200	400
Autres dettes à long terme y compris location-financement	251	380
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	13	40
Partie long terme des dettes financières	7 330	8 713
Partie court terme des dettes financières	2 231 *	1 389
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	0	0
Titrisation court terme	178	107
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	441	508
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	(3)	(3)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	616	612
Totale dette brute	10 177	10 714
Disponibilités sur comptes bancaires	(1 232)	(1 285)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(4 148)	(2 208)
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(5 380)	(3 493)
Total dette nette avec intérêts courus	4 797	7 221

* Dont -22 millions d'euros de juste valeur des dérivés de couverture de taux.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts long et court terme) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (pour une valeur comptable enregistrée de 8,6 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

8.3.2. Échéancier de la dette brute

L'échéancier de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2015 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions Obligataires	EUR	1 200	3 101	2 701	7 002
	GBP	409		745	1 154
	JPY		38		38
	NOK		78		78
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR			203	203
Titrisation long terme	EUR	378	200		578
Autres dettes à long terme y compris location-financement	Toutes devises	106	90	161	357
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	Toutes devises	(22)		13	(9)
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	160			160
Total dette long terme		2 231	3 507	3 823	9 561
Total dette court terme	Toutes devises	616			616
Total dette brute		2 847	3 507	3 823	10 177

Au 31 décembre 2015, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (parts court et long terme) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	325	757	750	1 832

Les intérêts sur l'emprunt perpétuel et sur les titres participatifs sont calculés jusqu'en 2049.

8.3.3. Emprunts obligataires

Le 13 mars 2015, la Compagnie de Saint-Gobain a réalisé l'émission d'un placement privé de 500 millions d'euros à échéance septembre 2016 avec un coupon variable EURIBOR 3 mois + 0,27%. Cette opération permet au Groupe d'optimiser son coût de financement moyen ;

Le 30 septembre 2015, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros arrivé à maturité.

8.3.4. Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 2015 est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par cinq banques de référence pour des dépôts en euro à six mois). Le montant versé par titre en 2015 s'est élevé à 18,94 euros.

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

8.3.5. Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2015 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75% et 125% du TMO, en fonction des résultats consolidés du Groupe Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2015 s'est élevé à 3,61 euros.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2015 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60% du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5% l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40% du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Libor EUR 6 mois + 7/8%. Le montant versé par titre en 2015 s'est élevé à 59,28 euros, payé en deux fois (28,45 euros + 30,83 euros).

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

8.3.6. Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 31 décembre 2015, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31 décembre 2015	Encours au 31 décembre 2015	Encours au 31 décembre 2014
<i>Medium Term Notes</i>		15 000	7 719	8 219
<i>US Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	919 *	0	0
<i>Euro Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	919 *	0	0
Billets de trésorerie	jusqu'à 12 mois	3 000	0	0

* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 31 décembre 2015.

Conformément aux usages du marché, les tirages de Billets de trésorerie, *Euro Commercial Paper* et *US Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant de un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

8.3.7. Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le Groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper* et Billets de trésorerie) :

- Un premier crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros à échéance décembre 2017 a été conclu en décembre 2012. Ce crédit syndiqué a été renégocié en décembre 2013 et prorogé jusqu'en décembre 2018 ;
- Un second crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros à échéance décembre 2018 comprenant deux options d'extension d'un an supplémentaire chacune, a été conclu en décembre 2013. Dans le cadre de la première option d'extension, ce crédit syndiqué a été prorogé en décembre 2014 d'une année supplémentaire, portant sa maturité à décembre 2019. Dans le cadre de la seconde option d'extension,

ce crédit syndiqué a été prorogé en décembre 2015 d'une année supplémentaire, portant sa maturité à décembre 2020.

Au niveau actuel de note de la dette à long terme du Groupe Saint-Gobain, ces deux crédits syndiqués ne comportent pas de ratio financier.

Au 31 décembre 2015, aucune de ces deux lignes de crédit n'est utilisée.

8.3.8. Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point-P Finance, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation.

Le programme français a été signé le 2 décembre 2013 pour un montant maximal de 600 millions d'euros. Il s'élève à 578 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 516 millions d'euros au 31 décembre 2014. Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 200 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain a été renouvelé le 21 octobre 2015. Il s'élève à 178 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 107 millions d'euros au 31 décembre 2014.

8.3.9. Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires débiteurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

8.3.10. Dettes garanties par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 11 millions d'euros au 31 décembre 2015, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

8.4. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change d'exploitation et de matières premières non qualifiés et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

a) Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur » :

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement aux instruments dérivés échangeant des taux fixes contre des taux variables (swaps de taux). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

b) Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs » :

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs essentiellement de gaz et de fioul (swaps échangeant des prix variables contre des prix fixes) ou de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces dérivés. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur de ces dérivés à celui de l'inefficacité de la couverture.

c) Cas des dérivés non qualifiés de couverture :

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement les swaps de change et les changes à terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2015			Juste valeur au 31 décembre 2014	Nominal réparti par échéance au 31 décembre 2015			Total
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total		Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Couverture de juste valeur			0	0				0
Couverture de flux futurs								
Change	232	(5)	227	(7)	2 900	30	0	2 930
Taux	0	(13)	(13)	(40)	0	0	436	436
Energie et matières premières	0	(9)	(9)	(9)	29	2	0	31
Autres risques	6	0	6	(1)	0	79	0	79
Couverture de flux futurs - total	238	(27)	211	(57)	2 929	111	436	3 476
Dérivés non qualifiés conclus principalement par la Compagnie de Saint-Gobain								
Change	7	(4)	3	3	1 995	0	0	1 995
Taux	22	0	22	0	39	0	0	39
Energie et matières premières	6	(6)	0	0	30	0	0	30
Dérivés non qualifiés - total	35	(10)	25	3	2 064	0	0	2 064
Total	273	(37)	236	(54)	4 993	111	436	5 540
dont dérivés rattachés à la dette nette	27	(15)	12	(37)				

8.4.1. Instruments de change

- **Swaps de change**

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

- **Changes à terme et options de change**

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

8.4.2. Instruments de taux

- **Swaps de taux**

Les *swaps* de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

- **Cross Currency Swaps**

Les *Cross Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

8.4.3. Énergie et matières premières

- **Swaps d'énergie et de matières premières**

Les *swaps* d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

Les dérivés du pôle Conditionnement existants à sa date de cession, essentiellement du fioul, ont été conservés et reclassés en opérations externes. La Compagnie de Saint-Gobain a mis en place un accord de collatéralisation sur ces opérations.

8.4.4. Autres risques

- **Dérivés sur actions**

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance.

8.4.5. Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2015, cette valorisation n'est pas significative.

8.4.6. Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 31 décembre 2015, la réserve IFRS de couverture de « flux futurs » (« *cash flow hedge reserve* » consolidée) représente un solde créditeur de 181 millions d'euros composé principalement :

- d'un montant créditeur de 227 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de swap de change qualifiées en couverture de flux futurs concernant l'achat du contrôle de Sika ;
- d'un montant débiteur de 31 millions d'euros relatif aux Cross Currency Swaps qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire ;
- d'un montant débiteur de 8 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- d'un montant débiteur de 9 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures d'énergies et de matières premières qualifiées en couverture de flux futurs.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

Au 31 décembre 2015, la couverture de flux futurs concernant l'achat du contrôle de Sika a été valorisée 227 millions d'euros sur la base d'un cours de change spot d'un euro égal à 1,0835 franc suisse. Une augmentation de 10 % de ce cours entraînerait une baisse des capitaux propres de 238 millions d'euros. Une diminution de 10 % de ce cours aurait le même impact, mais de sens contraire.

8.4.7. Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » est positive de 25 millions d'euros au 31 décembre 2015 (positive de 3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

8.4.8. Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2015, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

8.4.9. Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 3,9 % au 31 décembre 2015 contre 4,3% au 31 décembre 2014.

Le taux de rendement interne moyen sur le poste le plus significatif de la dette à long terme du Groupe avant couverture (Émissions obligataires) s'élève à 4,4 % au 31 décembre 2015 contre 4,5 % au 31 décembre 2014.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2015 après gestion par des *swaps* de taux et des *Cross Currency Swaps*.

(en millions d'euros)	Dette brute après gestion des taux		
	Variable	Fixe	Total
EUR	1 412	6 886	8 298
Autres devises	697	1 027	1 724
Total	2 109	7 913	10 022
	21%	79%	100%
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			(12)
Intérêts cours			167
Total dette brute			10 177

8.5. Actifs et passifs financiers

La synthèse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 est la suivante au 31 décembre 2015 :

Au 31 décembre 2015 (en millions d'euros)		Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	Autres instruments financiers			Total des instruments financiers	Instruments financiers à la juste valeur selon les hiérarchies IFRS 7			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs et passifs évalués à la juste valeur (option JV)		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti		Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	
Créances clients et autres créances	(3)				0		5 910		5 910				0
Prêts, dépôts et cautions	(6)				0		510		510				0
Titres disponibles à la vente et autres titres	(6)				0	62			62				0
Instruments dérivés actifs		35	238		273				273		273		273
Disponibilités et équivalents de trésorerie				5 380	5 380				5 380	4 148	1 232		5 380
Total actif		35	238	5 380	5 653	62	6 420	0	12 135	4 148	1 505	0	5 653
Dettes fournisseurs et autres dettes	(3)				0			(9 142)	(9 142)				0
Dettes financières long terme et court terme					0			(10 189)	(10 189)				0
Instruments dérivés passifs		(10)	(27)		(37)				(37)		(37)		(37)
Total passif		(10)	(27)	0	(37)	0	0	(19 331)	(19 368)	0	(37)	0	(37)
Total		25	211	5 380	5 616	62	6 420	(19 331)	(7 233)	4 148	1 468	0	5 616

La synthèse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 est la suivante au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)		Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	Autres instruments financiers			Total des instruments financiers	Instruments financiers à la juste valeur selon les hiérarchies IFRS 7			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs et passifs évalués à la juste valeur (option JV)		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti		Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	
Créances clients et autres créances	(3)				0		6 276		6 276				0
Prêts, dépôts et cautions	(6)				0		457		457				0
Titres disponibles à la vente et autres titres	(6)				0	52			52				0
Instruments dérivés actifs		6	2		8				8		8		8
Disponibilités et équivalents de trésorerie				3 493	3 493				3 493	2 208	1 285		3 493
Total actif		6	2	3 493	3 501	52	6 733	0	10 286	2 208	1 293	0	3 501
Dettes fournisseurs et autres dettes	(3)				0			(9 502)	(9 502)				0
Dettes financières long terme et court terme					0			(10 677)	(10 677)				0
Instruments dérivés passifs		(3)	(59)		(62)				(62)		(62)		(62)
Total passif		(3)	(59)	0	(62)	0	0	(20 179)	(20 241)	0	(62)	0	(62)
Total		3	(57)	3 493	3 439	52	6 733	(20 179)	(9 955)	2 208	1 231	0	3 439

La norme IFRS 13 hiérarchise des données utilisables pour la détermination de la juste valeur :

Données de niveau 1 : elles proviennent de cours cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;
Données de niveau 2 : il s'agit de données, autres que celles de niveau 1, observables, directement ou indirectement ;
Données de niveau 3 : toutes les autres données, par hypothèses non observables.

NOTE 9 –Capitaux propres et résultat par action

9.1. Capitaux propres

9.1.1. Capital

Au 31 décembre 2015, le nombre d’actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 560 943 439 actions au nominal de 4 euros (561 895 566 actions au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, le capital est composé d’une seule classe d’actions.

9.1.2. Primes et réserve légale

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

9.1.3. Réserves et résultat consolidé

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

9.1.4. Actions propres

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d’acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l’exercice.

Les achats à terme d’actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l’achat à terme porte sur un nombre fixe d’actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d’une diminution des capitaux propres, dans le poste « réserves et résultat consolidé ».

Les titres Saint-Gobain détenus ou contrôlés par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée “actions propres” et valorisés à leur coût d’achat. Le nombre d’actions propres s’élève à 2 335 918 et à 1 509 600 respectivement aux 31 décembre 2015 et 2014. En 2015, le Groupe a acquis 15 050 261 actions (5 086 047 actions en 2014) directement sur le marché. Le nombre d’actions vendues en 2015 s’est élevé à 1 223 943 contre 1 235 620 en 2014. Enfin, 13 000 000 actions ont été annulées en 2015 et 6 100 000 actions en 2014.

Le contrat de liquidité signé avec EXANE BNP PARIBAS le 16 novembre 2007 et mis en œuvre le 3 décembre 2007, pour une période s’achevant au 31 décembre 2007, est renouvelable depuis par tacite reconduction.

Par ailleurs, pour les besoins d’un plan de rémunération mis en place en janvier 2008 au profit de certains salariés aux Etats-Unis, des titres de la Compagnie de Saint-Gobain sont détenues par un trust dont le trustee est Wachovia Bank, National Association. Ces actions sont traitées comme étant contrôlées par Saint-Gobain Corporation dans les comptes consolidés du Groupe.

9.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et actions de performance).

	Exercice 2015		Exercice 2014 retraité	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)				
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	374	374	476	476
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du Groupe	921	921	477	477
Résultat net, part du Groupe	1 295	1 295	953	953
Nombre d'actions				
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	562 001 188		557 672 194	
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		564 780 983		560 186 531
Résultat par action (en euros)				
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe par action	0,66	0,66	0,85	0,85
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du Groupe par action	1,64	1,63	0,86	0,85
Résultat net, part du Groupe par action	2,30	2,29	1,71	1,70

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions soit 959 430 titres au 31 décembre 2015 et des plans d'attribution d'actions de performance soit 1 820 365 titres au 31 décembre 2015.

NOTE 10 – Impôts sur les résultats

10.1. Impôts sur les résultats des activités poursuivies

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Le résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les résultats est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 346	1 000
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	43	44
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	929	481
Impôts sur les résultats des activités poursuivies	(248)	(398)
Résultat des sociétés intégrées des activités poursuivies avant impôt sur les résultats	622	873

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Impôts courants	(457)	(409)
France	(40)	(85)
Etranger	(417)	(324)
Impôts différés	209	11
France	219	71
Etranger	(10)	(60)
Charge totale d'impôt sur les résultats	(248)	(398)

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 34,43% en 2015 et 38% en 2014 et s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Impôts théoriques calculés aux taux locaux de chaque pays	(98)	(223)
Dépréciations d'actif, plus ou moins-values et provision concurrentiel	(125)	(95)
Non reconnaissance impôts différés actifs	(31)	(26)
Report variable	6	(12)
Crédit d'Impôt Recherche (CIR), Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	6	8
Coûts relatifs aux dividendes	(1)	(43)
Autres impôts	(5)	(7)
Charge totale d'impôt sur les résultats	(248)	(398)

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France représente une charge de 329 millions d'euros en 2015 contre une charge de 284 millions d'euros en 2014. Ce montant s'explique par la contribution de certains pays à taux d'impôt plus faibles qu'en France. Les principaux pays contributeurs sont le Royaume-Uni, la République Tchèque, la Suisse, la Suède, et la Pologne.

10.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs/(passifs) nets
Situation au 1^{er} janvier 2014	410
(Charges)/produits d'impôts différés	(7)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 4 - effectifs, charges et avantages au personnel)	287
Ecarts de conversion	65
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(41)
Situation au 31 décembre 2014	714
(Charges)/produits d'impôts différés	202
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 4 - effectifs, charges et avantages au personnel)	(18)
Ecarts de conversion	52
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(79)
Situation au 31 décembre 2015	871

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôts différés actifs	1 337	1 348
Impôts différés passifs	(466)	(634)
Impôts différés nets	871	714
Retraites	1 011	1 007
Marques	(552)	(700)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(916)	(1 007)
Déficits reportables	780	793
Autres	548	621
Total	871	714

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas).

A l'actif, le Groupe constate 1 337 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 348 millions d'euros au 31 décembre 2014) principalement aux Etats-Unis (705 millions d'euros) et en Allemagne (221 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 466 millions d'euros au 31 décembre 2015 (634 millions d'euros au 31 décembre 2014) répartis sur différents pays dont le Royaume-Uni (151 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

10.3. Déficits fiscaux reportables

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement. Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritères qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur le plan stratégique mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 780 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 793 millions au 31 décembre 2014. Il s'agit principalement des Etats-Unis pour lesquels l'horizon de récupération est inférieur au délai maximal d'utilisation de 20 ans et en France, en Allemagne et en Espagne pour lesquels le système d'intégration fiscale permet d'assurer une récupération des actifs d'impôts différés. Dans ces pays, les reports déficitaires peuvent avoir des dates d'expiration indéfinies. Cependant l'analyse de chaque situation peut conduire le Groupe à ne pas les reconnaître.

Au 31 décembre 2015, les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 427 millions d'euros (426 millions d'euros au 31 décembre 2014) et sont intégralement provisionnés. Les actifs d'impôts différés non reconnus concernent principalement les pays suivants : la Chine, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique, et l'Espagne.

NOTE 11 –Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

NOTE 12 – Principales sociétés consolidées

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

POLE MATERIAUX INNOVANTS

VITRAGE	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
Saint-Gobain Glass Logistics	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Innovative Materials Belgique	Belgique	99,97%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	100,00%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
SG Hanglas Sekurit (Shanghai) Co., LTD	Chine	90,24%
Hankuk Glass Industries Inc.	Corée du Sud	80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	90,13%
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	99,83%
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	99,00%
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia S.R.L	Italie	100,00%
Saint-Gobain Mexico	Mexique	99,83%
Koninklijke Saint-Gobain Glass Nederland	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Innovative Materials Polska Sp Zoo	Pologne	98,61%
Saint-Gobain Glass United Kingdom Limited	Royaume-Uni	100,00%
Vetrotech Saint-Gobain International	Suisse	100,00%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Abrasifs	France	99,98%
Société Européenne des Produits Réfractaires - SEPR	France	100,00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Canada, Inc.	Canada	100,00%
Saint-Gobain Abrasives (Shanghai) Co., LTD	Chine	99,99%
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Solar Gard, LLC	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Adfors America, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Grindwell Norton Ltd	Inde	51,59%
Saint-Gobain Abrasivi S.p.a	Italie	99,98%
SEPR Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Adfors CZ S.R.O.	République Tchèque	100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION

AMENAGEMENT INTERIEUR	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Placoplatre SA	France	99,75%
Saint-Gobain Isover	France	100,00%
Saint-Gobain Rigips GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H Aktiengesellschaft	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	100,00%
Saint-Gobain Construction Products South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,00%
Certain Teed Gypsum Canada, Inc.	Canada	100,00%
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Certain Teed Ceilings Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	99,00%
Saint-Gobain Construction Products Ireland Ltd	Irlande	100,00%
Saint-Gobain PPC Italia S.p.a	Italie	100,00%
Mag-Isover K.K.	Japon	99,98%
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Celotex Limited	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Construction Product Russia	Russie	100,00%
Saint-Gobain Isover AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	100,00%
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	97,36%
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	47,53%

AMENAGEMENT EXTERIEUR	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Weber	France	100,00%
Saint-Gobain PAM	France	100,00%
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Canalização Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain (Xuzhou) Pipe Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain (Xuzhou) Pipelines Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain Pipelines Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain Weber Cemarsa SA	Espagne	99,83%
Saint-Gobain PAM España SA	Espagne	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain PAM Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain PAM UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Sweden AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	100,00%

POLE DISTRIBUTION BATIMENT	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00%
Lapeyre	France	100,00%
Saint-Gobain Distribution Bâtiment France	France	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	100,00%
Saint-Gobain Distribucion Construcción, S.L	Espagne	99,83%
Optimera As	Norvège	100,00%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution CZ, Spol S.R.O	République-Tchèque	100,00%
Saint-Gobain Distribution Nordic Ab	Suède	100,00%
Sanitas Troesch Ag	Suisse	100,00%